

Etats financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2016

COMpte DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2016	31 mars 2015
Chiffre d'affaires	(4)	6 881	6 163
Coût des ventes		(5 843)	(5 195)
Frais de recherche et développement*	(5)	(136)	(136)
Frais commerciaux		(191)	(199)
Frais administratifs*		(345)	(315)
Autres produits/(charges)		-	(20)
Résultat d'exploitation ajusté		366	298
Autres produits / (charges) non récurrents	(6)	(592)	(919)
Résultat d'exploitation	(4)	(226)	(621)
Produits financiers	(7)	73	109
Charges financières	(7)	(348)	(246)
Résultat avant impôts		(501)	(758)
Impôt sur les bénéfices	(8)	(597)	8
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(12)	30	(64)
<i>dont les JVs Energie</i>		37	-
Résultat net des activités poursuivies		(1 068)	(814)
Résultat net des activités non poursuivies	(3)	4 079	113
RESULTAT NET		3 011	(701)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		3 001	(719)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		10	18
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		(1 083)	(823)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		15	9
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		4 084	104
- aux participations ne donnant pas le contrôle		(5)	9
Résultat net par action (en €)			
- Résultat de base	(9)	10,17	(2,32)
- Résultat dilué	(9)	10,09	(2,31)
Résultat net par action (en €)			
- Résultat de base des activités poursuivies	(9)	(3,67)	(2,66)
- Résultat dilué des activités poursuivies	(9)	(3,64)	(2,65)
Résultat net par action (en €)			
- Résultat de base des activités non poursuivies	(9)	13,84	0,34
- Résultat dilué des activités non poursuivies	(9)	13,73	0,33

* Inclut le reclassement des coûts de développement, liés à l'amélioration des produits existants et la gestion de l'obsolescence, de la ligne « coûts des ventes » à la ligne « frais de recherche et développement » pour € (24) millions au 31 mars 2015 et € (26) millions au 31 mars 2016. Inclut également le reclassement des coûts de départ et de l'amortissement des actifs IT de « coût des ventes » à « frais administratifs » pour € (18) millions au 31 mars 2015.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2016	31 mars 2015
Résultat net de la période		3 011	(701)
Réévaluation des engagements de retraites à prestations définies	(25)	(240)	(598)
Impôt sur les éléments non recyclables	(8)	32	99
Eléments non recyclables en résultat		(208)	(499)
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>		-	-
Gains (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente		-	(1)
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture		14	(34)
Ecart de conversion		(262)	304
Impôt sur les éléments recyclables	(8)	(2)	6
Eléments recyclables en résultat		(250)	275
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>		(37)	(80)
Autres éléments du résultat global		(458)	(224)
<i>dont attribuable aux activités non poursuivies</i>	(3)	(307)	(172)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		2 553	(925)
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		2 554	(954)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		(1)	29
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
- Activités poursuivies		(1 227)	(881)
- Activités non poursuivies		3 781	(73)
Résultat global consolidé attribuable aux minoritaires et provenant des :			
- Activités poursuivies		8	15
- Activités non poursuivies		(9)	14

Les gains et pertes actuariels ainsi que le plafonnement d'actifs provenant des engagements de retraites à prestations définies reconnus dans les autres éléments du résultat sous la rubrique « réévaluation des engagements de retraites à prestations définies » à fin mars 2016 se déclinent comme suit :

- € (242) millions de pertes et gains actuariels (dont €(42) millions générés par les activités poursuivies),
- €2 millions de gains générés par le plafonnement d'actifs (dont €2 millions au titre des activités poursuivies).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Ecart d'acquisition	(10)	1 366	688
Immobilisations incorporelles	(10)	387	444
Immobilisations corporelles	(11)	655	656
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	(12)	2 588	327
Autres titres de participation	(13)	38	36
Autres actifs non courants	(14)	401	473
Impôts différés	(8)	242	732
Total des actifs non courants		5 677	3 356
Stocks et en-cours	(15)	834	821
Contrats de construction en cours, actif	(16)	2 356	2 554
Clients et comptes rattachés	(17)	1 613	1 470
Autres actifs opérationnels courants	(18)	1 118	1 957
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	(19)	22	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20)	1 961	1 599
Total des actifs courants		7 904	8 462
Actifs destinés à la vente	(3)	41	21 415
TOTAL DE L'ACTIF		13 622	33 233

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	(22)	3 279	4 134
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		49	90
Total capitaux propres		3 328	4 224
Provisions non courantes	(24)	655	283
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(25)	487	461
Emprunts non courants	(26)	1 538	2 847
Dettes non courantes sur contrats de location-financement	(26)	280	341
Impôts différés	(8)	52	11
Total des passifs non courants		3 012	3 943
Provisions courantes	(24)	208	1 031
Emprunts courants	(26)	639	1 947
Dettes courantes sur contrats de location-financement	(26)	47	51
Contrats de construction en cours, passif	(16)	3 659	3 455
Fournisseurs et comptes rattachés		1 133	917
Autres passifs opérationnels courants	(28)	1 481	2 492
Total des passifs courants		7 167	9 893
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	(3)	115	15 173
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		13 622	33 233

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Nombre d'actions en circulation	Primes			Autres éléments du résultat global	Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
		Capital	d'émission	Réserves				
<i>(en millions d'€, à l'exception du nombre d'actions)</i>								
Au 31 mars 2014	308 702 146	2 161	876	3 964	(1 957)	5 044	65	5 109
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(235)	(235)	11	(224)
Résultat net de la période	-	-	-	(719)	-	(719)	18	(701)
Total du résultat global	-	-	-	(719)	(235)	(954)	29	(925)
Variation d'intérêts et autres	89	-	-	(9)	21	12	5	17
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(9)	(9)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	1 090 262	8	3	(5)	-	6	-	6
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	26	-	26	-	26
Au 31 mars 2015	309 792 497	2 169	879	3 257	(2 171)	4 134	90	4 224
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(447)	(447)	(10)	(457)
Résultat net de la période	-	-	-	3 001	-	3 001	10	3 011
Total du résultat global	-	-	-	3 001	(447)	2 554	-	2 554
Variation d'intérêts et autres (*)	-	-	-	(2 072)	1 871	(201)	(29)	(230)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)
Offre Publique de Rachat d'Actions	(91 500 000)	(641)	-	(2 578)	-	(3 219)	-	(3 219)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	407 167	3	-	-	-	3	-	3
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	427 380	3	5	-	-	8	-	8
Au 31 mars 2016	219 127 044	1 534	884	1 608	(747)	3 279	49	3 328

(*) Suite à la vente des activités Energie, les « variations d'intérêts et autres » des autres éléments du résultat global pour un montant de € 1 871 millions comprennent principalement :

- € 2 045 millions d'éléments du résultat global relatifs aux engagements de retraite et € 26 millions relatifs aux couvertures de flux de trésorerie qui ont été reclassés en réserves consolidées ;
- € (223) millions de réserve de conversion et € 19 millions d'ajustements sur des actifs financiers destinés à la vente, recyclés au compte de résultat.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Note 1.	Evénements significatifs	10
Note 2.	Principes comptables	13
Note 3.	Changements du périmètre de consolidation.....	43
Note 4.	Informations sectorielles.....	47
Note 5.	Frais de recherche et de développement	50
Note 6.	Autres produits et autres charges.....	50
Note 7.	Résultat financier	51
Note 8.	Impôt sur les bénéfices	552
Note 9.	Résultat par action	55
Note 10.	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles.....	55
Note 11.	Immobilisations corporelles	58
Note 12.	Participations dans les coentreprises et entreprises associées	59
Note 13.	Autres titres non consolidés	69
Note 14.	Autres actifs non courants	69
Note 15.	Stocks et en-cours	70
Note 16.	Contrats de construction en cours.....	70
Note 17.	Clients et comptes rattachés.....	70
Note 18.	Autres actifs opérationnels courants	71
Note 19.	Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	71
Note 20.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	71
Note 21.	Besoin en fond de roulement	72
Note 22.	Capitaux propres.....	72
Note 23.	Paiements fondés sur des actions	75
Note 24.	Provisions.....	81
Note 25.	Engagements de retraite et avantages assimilés.....	82
Note 26.	Dettes financières	89
Note 27.	Instruments financiers et gestion des risques financiers.....	90
Note 28.	Autres passifs opérationnels courants	102

Note 29.	Frais de personnel et effectifs	102
Note 30.	Passifs éventuels et contentieux	103
Note 31.	Engagements de location.....	113
Note 32.	Honoraires des Commissaires aux comptes	113
Note 33.	Parties liées	113
Note 34.	Evénements postérieurs à la clôture	116
Note 35.	Principales sociétés du périmètre de consolidation.....	116

Comme décrit en note 1, le 2 novembre 2015, Alstom et General Electric ont finalisé la transaction sur les activités Energie présentée ci-après. A l'issue de cette opération, Alstom (« le Groupe ») est recentré sur les activités dans le domaine du transport.

Le Groupe conçoit, fournit et entretient pour ses clients une gamme complète de produits et systèmes de technologie avancée et possède une expertise unique en intégration de systèmes, ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ses produits et systèmes.

Alstom est l'un des leaders mondiaux dans la fourniture d'équipements, de systèmes et de services ferroviaires et de signalisation, pour les transports urbains, régionaux et de grandes lignes, ainsi que pour le transport de fret. Son offre, qui constitue l'une des plus complètes et des plus intégrées du marché, et sa position parmi les leaders technologiques confèrent à Alstom une position unique pour bénéficier de la croissance mondiale du marché des transports ferroviaires.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 mai 2016. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires d'Alstom lors de l'assemblée générale du 5 juillet 2016.

Note 1. Événements significatifs**1.1. Réorientation stratégique d'Alstom**

Le 2 novembre 2015, Alstom et General Electric ont finalisé la transaction présentée ci-après.

1.1.1 Présentation de la transaction entre Alstom et General Electric

Le 26 avril 2014, le Conseil d'Administration d'Alstom a reçu de General Electric une offre, actualisée le 20 juin 2014, de rachat de ses activités Energie. L'offre comprend les éléments suivants :

- l'acquisition par General Electric des activités de Thermal Power, Renewable Power et Grid ainsi que les services centraux et les services partagés ;
- la création de trois alliances avec General Electric ;
- l'acquisition par Alstom de la majeure partie de l'activité signalisation de General Electric.

La cession des activités Energie, conjuguée avec l'investissement du Groupe Alstom dans trois alliances (Grid, Renewable, nucléaire Monde et vapeur France) et dans l'activité signalisation de General Electric a généré un encaissement net de € 9,0 milliards, incluant le remboursement de la variation de trésorerie des entités Power et Grid cédées entre le 1^{er} avril 2014 et le 2 novembre 2015.

Acquisition par General Electric des activités de Thermal Power, Renewable Power et Grid

En reprenant les activités Energie d'Alstom, General Electric s'est engagé à reprendre tous les actifs et tous les passifs et risques associés, exclusivement ou de manière prédominante, aux activités Energie (voir Note 30.2.). Des mécanismes d'indemnisation croisée (*Cross-Indemnification*) et de réallocation d'actifs (*Wrong Pocket*) ont été mis en place pour une période de 30 ans.

Dans quelques pays, les autorisations requises sur un plan réglementaire ainsi qu'en vertu du contrôle des concentrations sont toujours en attente (principalement en Russie).

Dans le cadre de la transaction, le Groupe a déjà été rémunéré pour ces actifs dont le transfert est échelonné ou reporté. Une dette a été reconnue à hauteur de € 65 millions, classée en passifs liés à des actifs destinés à la vente, en l'attente de l'obtention des autorisations nécessaires. Au 31 mars 2016, ces actifs, comptabilisés en actifs destinés à la vente, représentent un chiffre d'affaires d'environ € 15 millions.

Au 31 mars 2016, la plus-value de cession sur la vente des activités Energie nette d'impôts et autres coûts s'élève à € 4,2 milliards et a été comptabilisée en « résultat net des activités non poursuivies » (voir Note 3).

Création de trois alliances

Dans le cadre du rachat par General Electric des activités Energie d'Alstom, trois alliances sont créées :

- une alliance Grid qui regroupe les activités d'Alstom Grid et de General Electric Digital Energy (Alstom détient en capital et en droits de vote une participation de 50%-1 action dans chacune des co-entreprises);
- une alliance Renewable qui regroupe les activités Hydro-électrique, Eolien offshore et Marémotrice d'Alstom (Alstom détient en capital et en droits de vote une participation de 50%-1 action dans chacune des co-entreprises);
- le périmètre de l'alliance des activités nucléaires dans le monde et la vapeur en France inclut la production et la maintenance de la gamme d'équipements « Arabelle » pour centrales nucléaires, ainsi que les équipements de turbine à vapeur d'Alstom et leur maintenance sur le marché français. Alstom détient 20%-1 action dans cette co-entreprise et dispose de 50%-2 des droits de vote. L'Etat français dispose d'une action préférentielle lui accordant des droits de véto ainsi que des droits de gouvernance spécifiques notamment dans le domaine de la sécurité et des technologies pour centrales nucléaires en France.

L'investissement d'Alstom dans ces alliances représente € 2,4 milliards. Les co-entreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés d'Alstom.

Par ailleurs, Alstom dispose de droits de liquidité au travers d'options de vente, à General Electric, de ses actions dans ses co-entreprises, à un prix minimum garanti, correspondant au prix d'acquisition majoré des intérêts.

Les principales caractéristiques de ces alliances comme les conditions des options de vente sont détaillées en Note 12.

Acquisition par Alstom de l'activité signalisation de General Electric

Les accords conclus avec General Electric prévoient l'acquisition par Alstom de l'activité signalisation de General Electric («GE Signalling») dans le domaine ferroviaire.

L'acquisition de GE Signalling renforce la position d'Alstom dans le transport de marchandises ainsi que sa présence en Amérique du Nord.

L'acquisition de GE Signalling a été consentie pour un prix de € 0,7 milliard (sur une base sans dette et sans trésorerie), avec une possibilité d'ajustement basée sur le niveau de besoin en fonds de roulement et de la dette nette, à la date de réalisation de l'acquisition comparé à un niveau cible.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3R – Regroupements d'entreprises, le Groupe a procédé à une première valorisation des actifs et passifs acquis à la juste valeur à la date d'acquisition. L'allocation du prix et la détermination du goodwill pourront être ajustés et seront finalisés dans les douze mois suivant la date d'acquisition (voir aussi Note 3.2.).

1.1.2 Offre Publique de Rachat d'actions

Suite à la finalisation de la transaction globale avec General Electric, une offre publique de rachat d'actions de € 3,2 milliards a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale qui s'est tenue le 18 décembre 2015. Cette offre était ouverte du 23 décembre 2015 au 20 janvier 2016. Le 26 janvier 2016, l'Autorité des Marchés Financiers a rendu publics les résultats de l'offre.

Sur la base de ces résultats, le 28 janvier 2016, le Conseil d'Administration a fixé le nombre d'actions rachetées à 91 500 000 (à un prix de € 35 par action). Puis il a approuvé la réduction de capital de € 640 500 000 (valeur nominale de € 7 par action) par annulation des actions rachetées. Le Conseil d'Administration a constaté que la différence entre la valeur nominale et la valeur de rachat des actions annulées représentait une prime de € 28 par action et a décidé de déduire cette prime, ainsi que les frais et taxes liés à l'offre, des réserves générales.

1.2. Autres événements significatifs

1.2.1 Acquisition des 50% complémentaires dans Signalling Solutions (SSL)

Le 27 mai 2015, Alstom a signé un accord pour le rachat des parts de Balfour Beatty dans Signalling Solutions Ltd (SSL). Cette co-entreprise a été créée en 2007 à parts égales entre Alstom et Balfour Beatty pour fournir des solutions de signalisation avancées à l'industrie ferroviaire britannique et irlandaise.

Dans le cadre de cette opération, le montant de la contrepartie transférée a été de € 30 millions.

L'allocation du prix et la détermination du goodwill seront finalisées dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

1.2.2 Acquisition de 8% complémentaires dans Transmashholding (TMH)

Le 29 décembre 2015, Alstom a acquis 8% d'actions supplémentaires dans la société Transmashholding (TMH) auprès de Russian Railways (RZD) pour un montant de € 54 millions. Suite à cette opération, Alstom a désormais une participation de 33% dans TMH. Alstom ne disposant que d'une influence notable sur cette société, TMH reste consolidée par mise en équivalence à la clôture de l'exercice (voir aussi Note 12).

Cette acquisition d'actions supplémentaires par Alstom renforcera l'efficacité du partenariat entre Alstom et TMH, en élargissant leurs stratégies aux solutions d'infrastructure, aux systèmes d'alarme, aux systèmes de transport « clé en main », ainsi qu'à l'exportation de produits et de composants.

TMH fabrique des trains urbains et grandes lignes, des moteurs diesels marins et fixes ainsi que des pièces moulées. La société effectue également la réparation de matériels roulants. TMH est le principal fabricant de matériel ferroviaire de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) en termes de chiffre d'affaires et l'un des premiers fabricants au monde.

Note 2. Principes comptables

2.1 Base d'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés d'Alstom de l'exercice clos le 31 mars 2016 ont été établis :

- conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 mars 2016 ;
- en utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2015, à l'exception :
 - o des effets des nouvelles normes et interprétations ;
 - o des changements de présentation adoptés par Alstom pour mieux refléter la performance financière du Groupe :
 - suppression de l'ancien indicateur «résultat opérationnel»,

- reclassement des coûts de développement, liés à l'amélioration des produits existants et à la gestion de l'obsolescence de « coût des ventes » à « frais de recherche et développement »),
- reclassement des amortissements d'actifs IT et coût de départ de salariés de « coût des ventes » à « frais administratifs ».

Les états financiers consolidés au 31 mars 2015, présentés dans le document de référence 2014/15 D.15-0525 déposé à l'AMF le 21 mai 2015, sont inclus par référence.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm

2.1.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er avril 2015

2.1.1.1 Droits et taxes (IFRIC 21)

La nouvelle interprétation fournit des indications sur la comptabilisation des droits ou taxes qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.* »

Cette interprétation, d'application obligatoire au 1er avril 2015 pour le Groupe, précise la date à laquelle les taxes prélevées par les autorités publiques doivent être provisionnées.

Le Groupe a appliqué IFRIC 21 à compter du 1er avril 2015, pour la première fois. Les impacts de la première application aux 31 mars 2015 et 2016 sur le bilan et le compte de résultat consolidés, ne sont pas significatifs.

2.1.1.2 Autres :

- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2010-2012 ;
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2011-2013 ;
- Amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel : contribution des membres du personnel à un régime de prestations définies ».

Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2015 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.1.2. Nouvelles normes et interprétations non encore d'application obligatoire**2.1.2.1 Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore d'application obligatoire**

- Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les opérations conjointes (amendements à IFRS 11) ;
- Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (amendements à IAS 16 et IAS 38) ;
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2012-2014 ;
- Amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers : initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à la norme IAS 27 « La mise en équivalence dans les états financiers individuels ».

Tous ces amendements seront appliqués à compter du 1^{er} avril 2016. Le Groupe étudie actuellement leur impact.

2.1.2.2 Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

- Instruments financiers :
 - Classement et évaluation des actifs financiers (IFRS 9) ;
 - Date d'application obligatoire et dispositions transitoires (amendements à IFRS 9 et IFRS 7) ;
 - Comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 ;
- Contrats de locations (IFRS 16) : la norme sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2019 ;
- Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (amendement IAS 12) : cet amendement sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2017 ;
- Informations à fournir (amendement IAS 7) : cet amendement sera applicable à compter des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2017 ;
- Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (IFRS 15) : cette norme sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et ses impacts sont actuellement en cours d'analyse. La reconnaissance des revenus issus des contrats à long terme, au sein du Groupe, est principalement basée sur la méthode de l'avancement. Le groupe n'a pas encore décidé s'il appliquerait la nouvelle norme à ses transactions historiques et ajusterait rétrospectivement chaque période comparative

présentée dans ses états financiers ou s'il présenterait l'impact cumulatif relatif à la nouvelle norme à la date d'application.

Le Groupe mène actuellement une analyse pour identifier les impacts attendus de la première application de ces nouveaux textes.

2.2. Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter le montant des actifs et des passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- **Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge des contrats de construction et de services à long terme et provisions y afférant**

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de construction et contrats de services à long terme sont comptabilisés en fonction de l'état d'avancement défini par des jalons. De plus, si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte à terminaison estimée est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du contrat. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation de la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou des situations imprévues. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation régulière et individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une ré-estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une ré-estimation des provisions lorsque le contrat est achevé.

- **Estimation des provisions sur litiges**

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

- **Evaluation des impôts différés actifs**

La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actif exige l'exercice du jugement de la Direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du Groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés par juridiction fiscale en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée aux contrats en carnet, le budget et le plan à 3 ans, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant.

- **Evaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés**

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, des gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

- Evaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables et requiert donc, l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur des hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

- Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les stocks et en-cours obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradent au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en-cours pourraient s'avérer nécessaires.

2.3. Principales méthodes comptables***2.3.1. Principes de consolidation*****Filiales**

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère, « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe et enregistrées en capitaux propres.

Partenariats

Les partenariats concernent les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Deux types de partenariat existent : les coentreprises et les activités conjointes. La classification de ces partenariats s'effectue sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords ainsi que d'autres faits et circonstances le cas échéant (voir aussi Note 3.2.).

- **Activités conjointes**

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel le Groupe a des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité.

Le groupe comptabilise les actifs et passifs, les produits et les charges, relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe. Une activité conjointe peut être organisée avec ou sans la mise en place d'une structure juridique (un véhicule) pour porter le partenariat.

- **Co-entreprises**

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel le Groupe a un droit sur l'actif net d'une entité.

Les intérêts dans les co-entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est comprise entre 20% et 50%.

Les intérêts dans les entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

Méthode de la mise en équivalence

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans les contrôler, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le cas échéant, les principes comptables des entreprises associées sont harmonisés avec les principes comptables du Groupe.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris écarts d'acquisition et coûts de transaction. Les compléments de prix sont initialement évalués à la juste valeur et les ajustements ultérieurs sont comptabilisés dans le coût de l'investissement, lorsque leurs paiements sont probables et peuvent être mesurés avec une fiabilité suffisante.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée ou de la co-entreprise, constaté à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition. Ce dernier est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif. Dans le cadre d'une acquisition par étape d'une participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise, le Groupe utilise la méthode du coût pour comptabiliser le passage de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » à la catégorie « Entreprises associées ».

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont présentées sur la ligne du bilan intitulée « Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation » et sur une ligne spécifique du compte de résultat intitulée « Quote-part des

résultats nets des sociétés mises en équivalence » alors que les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition sont reconnus en réserves.

La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise.

Le cas échéant, la charge de dépréciation des participations dans les entreprises associées est enregistrée sur la ligne « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Quand, conformément aux dispositions de la norme IAS 28, les états financiers d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise utilisés pour l'application de la méthode de la mise en équivalence sont établis à des dates de reporting différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions ou événements significatifs qui se sont produits entre cette date et la date des états financiers de l'investisseur. En aucun cas l'écart entre les dates de reporting de l'entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit être supérieur à trois mois.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les droits de liquidité relatifs aux alliances Energie sont enregistrés à la juste valeur de marché sans modèle externe basé sur des données observables, en prenant en compte des hypothèses internes. Ces options de vente sont comptabilisées par le Groupe comme des dérivés actions éligibles à la comptabilité de couverture des flux de trésorerie. Ces droits de liquidité sont comptabilisés sur la ligne « Participations dans les coentreprises et entreprises associées »

Couverture des flux de trésorerie

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la part efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global.

Si la couverture d'une transaction prévue conduisant à comptabiliser un actif non financier est qualifiée de couverture de flux de trésorerie, l'entité doit alors reclasser les profits ou pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, en résultat net au cours de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affectent le résultat net.

2.3.2 Conversion des états financiers dans une monnaie autre que l'euro

La devise fonctionnelle d'une entreprise consolidée est la devise de l'environnement économique de base dans lequel cette entité réalise ses opérations. Dans la majorité des cas, la devise fonctionnelle correspond à la devise locale. Cependant, une devise fonctionnelle autre que la devise locale peut être retenue pour certaines entreprises dès lors qu'elle représente la devise des principales transactions réalisées par l'entité et qu'elle assure une représentation fidèle de son environnement économique.

Les actifs et passifs des entreprises dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en euros au cours en vigueur à la clôture de chaque période alors que les éléments de compte de résultat et de tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises ; ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au taux de clôture de chaque période.

2.3.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 mars 2010 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} avril 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3R.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition aussi appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du « goodwill » complet),
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du « goodwill » partiel).

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur du prix d'acquisition augmenté du montant des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'entreprise acquise, et
- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les compléments de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les variations de valeur ultérieures intervenant au-delà de la période de douze mois suivant l'acquisition sont systématiquement comptabilisées en contrepartie du résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, à la date de clôture, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

2.3.4. Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

(a) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne séparée du bilan dès lors que (i) le Groupe a pris la décision de vendre le (les) actif(s) concerné(s) et (ii) la vente est considérée hautement probable. Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

(b) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Dès lors que les critères sont remplis, les résultats et flux de trésorerie des activités abandonnées sont présentés séparément dans le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie consolidés pour chaque période. Le Groupe évalue si une activité abandonnée constitue une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte essentiellement sur la base de sa contribution relative dans les états financiers consolidés du Groupe.

En application de la norme IFRS 5, le Groupe a effectué les évaluations spécifiques suivantes :

- Les activités abandonnées (y compris les actifs non courants et les passifs correspondant classés comme détenus en vue de la vente) ont été évaluées dans leur ensemble au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente ;
- Les goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles ne font plus l'objet de tests de dépréciation ;
- L'exception d'IAS 12 consistant à ne pas reconnaître les impôts différés résultant de la différence entre les valeurs fiscales et consolidées des participations/filiales vendues n'est plus applicable, car il devient probable que la différence temporaire se renversera dans un avenir proche. Ainsi les impôts différés passifs sont reconnus avec un impact en résultat présenté sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- L'amortissement des actifs non courants classés en « actifs détenus en vue de la vente » est arrêté à la date d'application d'IFRS 5 ;

- Les coûts spécifiquement encourus dans le contexte de la transaction sont présentés en résultat sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- L'ensemble des positions réciproques du bilan est éliminé.

2.3.5. Information sectorielle

Suite à la finalisation de l'opération avec General Electric et aux changements d'organisation induits, le groupe a conduit une analyse de son information sectorielle sur la base du reporting utilisé par le principal décideur opérationnel.

Le comité exécutif du Groupe a été identifié comme le principal décideur opérationnel, validant l'allocation de ressources et l'évaluation de la performance.

La mise en place de la nouvelle organisation du groupe, orientée « clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés, pour fournir des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (régions, sites, fonctions, contrats, produits). Aucun de ces axes ne permet une mesure complète des résultats ou des actifs et passifs par segment.

En conséquence, le reporting, émis à destination du principal décideur opérationnel, présente les indicateurs clefs de performance au niveau du Groupe. Les décisions stratégiques et les allocations de ressources sont assises sur ce nouveau reporting consolidé. Ainsi, l'information sectorielle a été adaptée et est présentée au niveau du Groupe.

De plus, la performance des alliances Energie peut être distinctement suivie, ces dernières étant consolidées par mise en équivalence.

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs clefs de performance sont similaires à celles retenues dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés (voir Note 4).

Enfin, suite à la nouvelle organisation mise en place, le Groupe s'est doté d'un nouvel indicateur de performance pour refléter la performance opérationnelle récurrente : le résultat d'exploitation ajusté (« adjusted EBIT » ou aEBIT). Cet indicateur est aussi utilisé par le marché et les concurrents directs du Groupe.

aEBIT correspond au résultat opérationnel ajusté des éléments suivants :

- Coûts nets de restructuration et de rationalisation ;
- Dépréciation des actifs incorporels et corporels ;

- Plus ou moins-values sur cessions de titres ou réévaluations de titres, ou encore dans les cas de changement de contrôle ;
- Tout élément non récurrent comme des coûts ou des amortissements d'actifs évalués dans le cadre de regroupements d'entreprise, ainsi que des charges liées à des procédures judiciaires n'entrant pas dans le cadre normal des affaires.

Un événement non récurrent est un événement exceptionnel, dont les impacts sont significatifs et n'ayant pas vocation à se reproduire dans le futur.

Pour assurer la comparabilité d'un exercice sur l'autre, l'indicateur clef de performance de l'an dernier a été retraité et une réconciliation entre le résultat d'exploitation et le résultat d'exploitation ajusté a été réalisée, au titre de l'année en cours et des périodes comparatives présentées.

2.3.6. Chiffres d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles

Evaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

Les pénalités viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières, main-d'œuvre et coûts de garantie) et les coûts indirects. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires afférent à la vente de produits manufacturés est comptabilisé selon IAS 18, c'est-à-dire principalement lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison. Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de services à court terme est comptabilisé à la réalisation des prestations de service.

Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement du contrat. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent de l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de la même manière. La différence entre le coût des ventes évalué en fonction de l'état d'avancement et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des revenus et des coûts des contrats, du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux, sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de façon fiable, tout en demeurant positif dans l'hypothèse la plus probable, le chiffre d'affaires continue à être comptabilisé selon la méthode des jalons, mais la marge à terminaison est ramenée à zéro.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue à terminaison est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat.

Les coûts de propositions ne présentant pas de probabilités de succès suffisantes sont comptabilisés directement en charges.

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à chaque clôture, majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, actif ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, passif ».

La rubrique « Contrats de construction en cours, passif » comprend également les avances à la commande reçues des clients.

Comptabilisation des frais de recherche et développement et des frais généraux

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant les critères permettant de les immobiliser (voir Note 2.3.10).

Les frais commerciaux et les frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.3.7. Autres produits et charges non récurrents

Les produits et charges non récurrents, qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en autres produits et autres charges.

Les autres produits non récurrents comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges non récurrentes comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, les coûts de rationalisation, les pertes de valeur significatives d'actifs, les coûts encourus pour réaliser des regroupements d'entreprises, les coûts liés à des litiges n'entrant pas dans le cours normal des affaires et la charge d'amortissement d'actifs exclusivement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (technologie, marge en carnet, relations clients, marges sur stocks), ainsi qu'une partie des charges sur engagements de retraite et engagements assimilés (incidences des modifications de plan, incidences des réductions et fermetures de plans et gains et pertes actuariels relatifs aux avantages à long terme autres que postérieurs à l'emploi).

Les coûts de rationalisation sont relatifs aux coûts spécifiquement encourus dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation, dans de nombreux pays, pour adapter les structures à la nouvelle taille du Groupe (en particulier après l'arrêt de la convention de services entre Alstom et General Electric dans certains pays ou régions) et pour adapter l'organisation opérationnelle. Ces coûts sont incrémentaux et sont encourus sur une courte période.

2.3.8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie ;
- les charges d'intérêts relatifs à la dette financière c'est-à-dire la dette obligataire, la composante dette des instruments composés, les autres emprunts et les dettes liées aux contrats de location-financement ;
- les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- la composante financière de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés (intérêts nets sur le passif (l'actif) net et coûts d'administration) ;
- le coût des couvertures de change et pertes et profits de change ;
- les autres produits et charges relatifs à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux valeurs mobilières de placement.

2.3.9. Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Afin d'atténuer le risque lié à la volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les règles de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée et s'il est démontré que la couverture reste efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Les relations de couverture sont principalement des couvertures de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes.

Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

Quel que soit le type de couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat tout comme les gains et pertes de change réalisés ou non réalisés sur les éléments couverts et les instruments de couverture.

Comme la part efficace de l'instrument de couverture compense la différence entre le cours comptant à la date de mise en place de la couverture et le cours comptant à la date d'échéance, le chiffre d'affaires et les coûts relatifs à un contrat client sont comptabilisés tout au long de la vie du contrat au cours comptant de la mise en place de leur couverture sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Concernant un projet de Transport significatif en Afrique du Sud, les éléments couverts sont évalués sur la base du taux à terme. Sous réserve que les relations de couverture correspondantes respectent les conditions d'application de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des dérivés et les variations de juste valeur des éléments couverts comptabilisés au cours à terme se compensent.

Le Groupe a recours à des couvertures d'assurance export afin de se prémunir contre son risque de change sur certains contrats pendant la période d'appel d'offres. Lorsque les contrats sont obtenus, les polices d'assurance sont liquidées et substituées par des contrats de change à terme comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de juste valeur décrits ci-dessus.

2.3.10. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des actifs incorporels acquis (comme la technologie et les accords de licence) et les immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité de ces actifs peut s'étendre jusqu'à 20 ans, compte tenu de la nature à long terme des contrats et activités susceptibles de les utiliser. Lorsque l'acquisition de l'actif est une transaction ordinaire, la charge d'amortissement de cet

actif est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction de l'actif concerné. Lorsque l'actif ne peut par nature être acquis que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (marge en carnet, relations clients), la charge d'amortissement est inscrite en autres charges.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement ne sont reconnus comme des actifs que si le projet auquel ils se rapportent remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet a été démontrée,
- il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont les frais engagés, directement attribuables au projet (matériaux, services, redevances ...), y compris la quote-part appropriée des frais généraux.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

2.3.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durées d'utilité estimées en années
Bâtiments	7-40
Matériels et outillages	3-25
Petits outillages, mobiliers, agencements et autres	1-10

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les coûts d'emprunt attribuables à un actif dont la période de construction est supérieure à un an sont capitalisés comme un élément du coût de cet actif jusqu'à ce que cet actif soit prêt à être mis en service ou à être vendu.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le capital restant dû.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat de location, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir d'un bailleur lors de la conclusion d'un contrat de location simple sont répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

2.3.12. Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie –principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours– ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles amorties ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. Dans la situation d'un test de dépréciation d'écart d'acquisition affecté à un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une unité génératrice de trésorerie se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Si un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable est déterminée par unité génératrice de trésorerie.

Au sein du Groupe, il n'est pas possible d'affecter le goodwill sur une base non arbitraire à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement, mais uniquement à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. En conséquence, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi interne peut comprendre plusieurs unités génératrices de trésorerie auxquelles correspond le goodwill, mais entre lesquelles il ne peut être réparti.

La nouvelle organisation du groupe, orientée « clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés, pour fournir des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (régions, sites, fonctions, produits). Le Cash-Flow Libre, qui sous-tend les tests de dépréciation, n'est pertinent qu'au niveau du Groupe. En conséquence, les écarts d'acquisition résultant de regroupement d'entreprises sont uniquement suivis et ultimement testés au niveau du Groupe.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est retenue comme étant représentative de la valeur recouvrable. L'évaluation réalisée s'appuie sur le plan interne à trois ans du Groupe. Les flux au-

delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance perpétuel à long terme pour les années ultérieures. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital.

Les pertes de valeur reconnues sur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprise. Les pertes de valeur reconnues sur des actifs autres que les écarts d'acquisition peuvent faire l'objet de reprises au cours d'une période ultérieure ; ces reprises sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

2.3.13. Actifs financiers

Prêts et dépôts

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts sont enregistrés en « autres actifs non courants » lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

Participations et actifs représentatifs d'un droit de créance

Les participations dans les sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite réévaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur affectant cette catégorie de titres sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession des titres considérés et tant qu'il n'existe pas d'indication objective que les titres se sont dépréciés. A la date de cession ou en cas de perte de valeur significative ou prolongée, le gain ou la perte cumulé(e) antérieurement reconnu(e) en autres éléments du résultat global est transféré(e) dans le résultat de la période. Contrairement

aux pertes de valeur constatées sur des titres d'emprunt (obligations), les pertes de valeur sur titres de capitaux propres (actions) ne peuvent faire l'objet de reprises dans le compte de résultat.

Tous les actifs représentatifs d'un droit de créance que le Groupe a la capacité et l'intention exprimée de conserver jusqu'à leur échéance sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et éventuellement dépréciés afin de constater les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif calculé à la date de comptabilisation initiale. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures.

Quand la juste valeur ne peut être déterminée avec précision, les titres non consolidés sont valorisés à leur valeur d'acquisition. Toute perte de valeur constatée sur des investissements de cette nature ne sont pas repris au cours des périodes ultérieures, sauf en cas de cession des actifs considérés.

Les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction qui ne peuvent pas être considérées comme des équivalents de trésorerie. Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Leurs variations de juste valeur sont constatées dans les charges et produits financiers.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 2.3.9. pour les instruments de couverture de change et Note 2.3.19. pour les dérivés de taux d'intérêts).

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il apparaît ultérieurement que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise en cas d'augmentation de la valeur recouvrable. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en résultat d'exploitation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits contractuels via une transaction dans

laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée.

2.3.14. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures, les travaux en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

Les travaux-en-cours comprennent les coûts engagés dans le cadre de contrat de produits et de contrat de service à court terme dont l'exécution s'achèvera sur une prochaine période.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des produits dans le cours normal de l'activité diminué des coûts d'achèvement et des coûts commerciaux estimés à venir.

2.3.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements très liquides ayant une date de maturité inférieure ou égale à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif, conformément aux critères de la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent tous les soldes bancaires, certains dépôts à terme, des instruments de dette négociables, et des SICAV monétaires.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

2.3.16. Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Le management évalue périodiquement les positions fiscales prises au regard de la réglementation fiscale applicable dès lors qu'elle est sujette à interprétation, et détermine le cas échéant, les montants qu'il s'attend à verser aux autorités fiscales.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, co-entreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé. Cependant, cette exception n'est pas applicable dans le cas d'investissements/filiales en cours de cession dans la mesure où il est probable que les différences temporelles se renverseront dans un avenir prévisible, au moment de la cession. Dans ce cas spécifique, des impôts différés passifs sont reconnus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant, et
- les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en autres éléments du résultat global ; dans ce cas, il est également directement enregistré en autres éléments du résultat global.

2.3.17. Provisions

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme demeure en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison et

figurent par conséquent dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs » ou « Contrats de construction en cours, passifs ».

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les obligations résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé avant la date de clôture des comptes, que la Direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférant ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

2.3.18. Passifs financiers

Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 2.3.9. pour les instruments de couverture de change et Note 2.3.19. pour les dérivés de taux d'intérêts).

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

2.3.19. Dérivés de taux d'intérêt

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé, à l'inefficacité de la couverture près. S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat.

2.3.20. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions, acquittés, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

Paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle binomial d'évaluation des options ou selon le modèle de Black-Scholes pour les plans émis à compter de 2009, ou encore selon le modèle Monte Carlo pour le plan mis en place en 2016. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des

droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

A la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, sur la base des conditions d'acquisition non liées au marché, ses estimations du nombre d'options qui seront finalement acquises. L'impact de cette ré-estimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

Paiements fondés sur des actions, acquittés en trésorerie

Les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie donnent lieu à la constatation d'un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus évaluée à sa juste valeur. La juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et aux dates de dénouement, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote accordée et du nombre d'actions qui seront acquises.

2.3.21. Engagements de retraite et avantages assimilés

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi tels que retraites, indemnités de départ en retraite et couverture médicale, ainsi que divers autres avantages à long terme tels que médailles du travail et plans de rémunération différée. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale.

Les plans de couverture médicale du Groupe prévoient généralement une participation des salariés qui fait l'objet de réajustements annuels.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondants. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat et leur espérance de vie estimée.

La plupart des plans à prestations définies sont financés par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. D'autres régimes de retraite complémentaire accordés par le Groupe à certains employés donnent lieu à des paiements directs par l'employeur à leur date d'échéance. La majeure partie des régimes de couverture médicale postérieurs à l'emploi n'est pas préfinancée.

Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués. Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels ainsi que l'incidence de tout plafonnement d'actif.

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat d'exploitation. Le produit/ (coût) des services passés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres produits et charges. Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies ainsi que les coûts d'administration sont inclus dans les produits (charges) financiers.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

En situation de régime à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération des employés. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles.

Autres avantages à long terme

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que les gains ou pertes actuariels sont reconnus immédiatement pour leur totalité en « autres produits ou autres charges » dans le compte de résultat.

2.3.22. Engagements hors bilan

Engagements découlant de l'exécution d'opérations contrôlées par le Groupe

Dans le cadre habituel de son activité, le Groupe est engagé par des obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients (parmi lesquelles l'obligation de bonne exécution et l'obligation de garantie). Le Groupe peut être également amené à prendre des engagements dans des contrats de location,

ainsi que pour satisfaire à des dispositions d'ordre fiscal et douanier et à des réglementations liées à l'environnement, la santé et la sécurité. Ces obligations peuvent être couvertes ou non par des garanties émises par des banques ou des compagnies d'assurance.

Le Groupe étant en mesure de contrôler l'exécution de ces obligations, un passif n'est déclaré qu'une fois survenu le fait générateur de l'obligation (tel qu'un litige ou un achèvement tardif de contrat), rendant possible ou probable une sortie de ressources.

Ce passif est déclaré comme un passif éventuel lorsqu'il est seulement considéré comme possible mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable.

Lorsque ce passif est probable et peut être mesuré de manière fiable, les états financiers sont affectés comme suit :

- si le passif supplémentaire est lié directement à l'exécution d'un contrat client en cours, la marge brute du contrat à terminaison est ré-estimée ; la marge cumulée reconnue à l'avancement du contrat et, éventuellement, la perte à terminaison sont ajustées en conséquence,
- si le passif supplémentaire n'est pas directement lié à un contrat en cours, un passif est immédiatement constaté au bilan.

Les engagements contractuels des sous-traitants envers le Groupe sont de nature identique à celles du Groupe envers ses clients. Ils peuvent être couverts par des garanties du même type que celles fournies par le Groupe à ses clients.

Aucun actif éventuel n'est déclaré tant que l'hypothèse d'une obligation à la charge d'un tiers demeure éloignée ou n'est pas possible. Un actif éventuel n'est déclaré que quand l'obligation devient probable. Ce n'est que lorsque cette obligation est quasi certaine que le revenu supplémentaire résultant de l'engagement d'un tiers est pris en considération.

Engagements découlant de l'exécution d'opérations non totalement contrôlées par le Groupe

Des obligations envers des tiers peuvent découler de procédures judiciaires, de garanties de crédit couvrant des engagements financiers délivrés dans le cadre d'opérations de financement des ventes et de garanties délivrées lors de cessions d'activités.

Dans le cas de procédures judiciaires, un passif éventuel est déclaré lorsque ce passif est seulement considéré comme éventuel mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable. Dans le cas d'engagements découlant de garanties

délivrées, les passifs éventuels sont déclarés dès que les garanties ont été délivrées et aussi longtemps qu'elles ne sont pas arrivées à échéance.

Une provision est enregistrée dès que l'obligation est considérée comme probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les actifs éventuels découlant de procédures judiciaires ou de garanties obtenues de tiers lors d'acquisition d'activités ne sont déclarés que lorsqu'ils deviennent probables.

2.3.23. Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet dilutif des seules obligations remboursables en actions restant à convertir (ORA).

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs (ORA, stock-options, actions gratuites de performance).

2.3.24. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Note 3. Changements du périmètre de consolidation

3.1 Actifs détenus en vue de la vente et activités non poursuivies

Le 2 novembre 2015, General Electric a finalisé l'acquisition des activités Thermal Power, Renewable Power et Grid ainsi que celle des services centraux et des services partagés (les entités légales Alstom et Alstom Holdings n'ayant pas été cédées) (les « activités Energie »).

Les autorisations requises sur un plan réglementaire ainsi qu'en vertu du contrôle des concentrations ont été obtenues dans presque tous les pays. Les entités restantes, soumises à autorisation, concernent un nombre limité de pays, principalement en Russie, sur des actifs stratégiques (dossiers spécifiques).

Dans le cadre de la transaction, le Groupe a déjà été rémunéré pour ces actifs dont le transfert est échelonné ou reporté.

Au 31 mars 2016, les actifs restent comptabilisés en actifs détenus en vue de la vente, dans l'attente de l'obtention des autorisations nécessaires.

Au 31 mars 2016, la plus-value de cession nette d'impôt a été comptabilisée en « résultat des activités non poursuivies ». Elle est détaillée ci-après.

3.1.1. Plus-value de cession des activités Energie

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, la plus-value calculée comprend le résultat sur les activités conservées au travers des alliances en sus du résultat sur les activités cédées. De plus, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, la plus-value de cession sur la vente des activités Energie a été calculée par différence entre :

- le prix global de cession, net des coûts directement liés à l'opération et de l'estimation des passifs futurs,
- et l'actif net des activités Energie, tel que reconnu dans les états financiers consolidés à la date du 2 novembre 2015.

Sur cette base, la plus-value de cession sur la vente des activités Energie s'élève à € 4 207 millions après impôts, classée au compte de résultat en « résultat net des activités non poursuivies ». Les coûts fiscaux relatifs à la transaction s'élèvent à € 128 millions (dont € 72 millions comptabilisés sur l'exercice clos au 31 mars 2015)

3.1.2. Etats financiers des activités non poursuivies

En conformité avec la norme IFRS 5, le « Résultat net des activités non poursuivies » présenté au compte de résultat consolidé inclut les opérations des activités Energie (à compter de juin 2014 et jusqu'à la date du 2 novembre 2015, sauf pour les actifs dont le transfert est échelonné ou différé qui restent comptabilisés en actifs destinés à la vente jusqu'à leur transfert effectif à General Electric), ainsi que la plus-value de cession nette d'impôts relative à ces activités et des charges incrémentales directement liées à la cession.

- **Compte de résultat agrégé**

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Chiffre d'affaires	7 405	13 330
Résultat avant impôts	(98)	454
Impôt sur les bénéfices	(26)	(343)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(4)	2
Résultat de cession des activités Energie (net d'impôt)	4 207	
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	4 079	113
Attribuable :		
- aux propriétaires de la société mère	4 084	104
- aux participations ne donnant pas le contrôle	(5)	9

Les principes et méthodes comptables appliqués aux activités non poursuivies sont identiques à ceux retenus pour les comptes semestriels arrêtés au 30 septembre 2015.

- **Etat du résultat global**

Suite à la vente des activités Energie, au 31 mars 2016, € 2 045 millions d'éléments du résultat global relatif aux engagements de retraites et € 26 millions relatifs aux couvertures des flux de trésorerie ont été reclassés en réserves consolidées. Par ailleurs, € (223) millions de réserve de conversion et € 19 millions relatifs aux ajustements sur les actifs financiers destinés à la vente, ont été recyclés en résultat.

- **Bilan simplifié**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les « actifs destinés à la vente » et les « passifs liés à des actifs destinés à la vente » reflètent la contribution des activités non poursuivies à la date de clôture.

Ils concernent les activités Energie au 31 mars 2015. Au 31 mars 2016, ils ne comprennent que les actifs dont le transfert est échelonné ou retardé, qui sont principalement situés en Russie, au Brésil et en Chine.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Total des actifs non courants	17	10 674
Total des actifs courants	23	10 071
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	670
TOTAL ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE	41	21 415

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Total des passifs non courants (hors dette financière)	22	2 382
Total des passifs courants (hors dette financière)	16	12 504
Dette financière	77	287
TOTAL PASSIFS LIÉS À DES ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE	115	15 173

- **Tableau des flux de trésorerie**

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 5, les «flux des activités non poursuivies» au tableau des flux de trésorerie consolidé intègrent les activités Energie et les actifs dont la cession est échelonnée ou reportée (jusqu'à leur date de transfert effectif à General Electric).

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 mars 2016	31 mars 2015
Flux opérationnels liés aux activités non poursuivies	(1 568)	163
Flux d'investissements liés aux activités non poursuivies	(932)	593
Flux de financement liés aux activités non poursuivies	1 949	(193)

Les flux en provenance ou vers des activités non poursuivies comprennent les dividendes internes, les acquisitions de titres et les flux internes relatifs aux augmentations de capital.

- **Passifs éventuels**

Suite à la finalisation de la transaction avec General Electric, les garanties émises pour le compte des activités Energie ont été généralement transférées à General Electric, qui a repris les contre garanties maison mère correspondantes. Néanmoins, au 31 mars 2016, ce transfert reste en cours pour des garanties et sûretés s'élevant à € 0,4 milliard.

En sus, le Groupe reste en rapport étroit avec General Electric pour obtenir la main levée de certaines garanties maisons mères conditionnelles et inconditionnelles émises précédemment, principalement par Alstom Holdings SA, pour couvrir des obligations liées aux anciennes filiales Energie pour un montant de € 29,3 milliards.

Le Groupe bénéficie d'une indemnisation générale de General Electric sur ces sujets.

3.2 Acquisition de l'activité Signalisation

Comme décrit en Note 1.1.1., General Electric a cédé la majeure partie de son activité signalisation à Alstom.

Cette acquisition a été négociée dans le cadre de la finalisation de l'opération globale avec General Electric. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3R, la juste valeur de la contrepartie transférée au titre de l'acquisition de l'activité signalisation a été évaluée à € 0.6 milliards. En outre, les actifs et passifs acquis, ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

En conséquence, une première évaluation de l'écart d'acquisition a été effectuée. L'allocation du prix d'acquisition et le calcul de l'écart d'acquisition seront finalisés dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Première évaluation de la juste valeur des actifs et passifs de General Electric Signalling à la date d'acquisition

(en millions d'€)

Total des actifs non courants	181
Première évaluation de la juste valeur des actifs et passifs de General Electric Signalling à la date d'acquisition	(96)
Total de l'actif	85
Total des passifs non courants	83
Total des passifs courants	62
Total du passif	145
Juste valeur des actifs/(passifs) attribuable aux propriétaires de la société mère	(60)
Prix d'acquisition	578
Goodwill provisoire	638

Les principaux impacts de mise à juste valeur des actifs sont relatifs aux immobilisations incorporelles (technologies, marges sur carnet de commandes (sur les produits et projets) et relations clients), la réévaluation des immobilisations corporelles, des stocks et des passifs comme la reconnaissance d'actifs d'impôts différés.

À l'issue de cet exercice, un écart d'acquisition résiduel préliminaire a été comptabilisé pour € 638 millions, légitimé par la présence de GE Signalling sur les marchés du transport de marchandises (avec pour principaux clients les grands opérateurs nord-américains et de grandes sociétés d'exploitation de matières premières) ainsi que sur les grandes lignes pour passagers et les réseaux urbains.

Les activités de GE Signalling sont complémentaires de celles d'Alstom. Elle renforcera sa présence en Amérique du Nord et dans le transport de marchandises.

Entre la date d'acquisition au 4 novembre 2015 et la date de clôture, GE Signalling a contribué à hauteur de € 133 millions au chiffre d'affaires et à hauteur de € 7 millions à l'EBIT du Groupe.

Note 4. Informations sectorielles

Comme décrit en note 2.3.5., l'information financière du nouveau groupe Alstom est revue régulièrement par le comité exécutif, identifié comme le « principal décideur opérationnel » du Groupe, dans le cadre de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances.

Ce nouveau reporting présente les indicateurs clefs suivis au niveau du Groupe, selon différents axes d'analyse. En conséquence, l'information sectorielle a été adaptée pour refléter le nouveau reporting, à partir duquel sont prises les décisions stratégiques comme les décisions en matière d'allocation de ressources.

Par ailleurs, le Groupe a introduit, à compter de l'exercice 2015 / 2016 un nouvel indicateur non-GAAP, pour suivre sa performance : le résultat d'exploitation ajusté.

Pour assurer la comparabilité, l'information financière présentée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 a été retraitée.

4.1 Indicateurs clefs non Gaap et Gaap

Le nouvel indicateur non Gaap « EBIT ajusté » (aEBIT) et l'indicateur EBIT se réconcilient de la manière suivante, pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015 :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Résultat d'exploitation	(226)	(621)
Charges de restructuration	(138)	(106)
Perte de valeur sur actifs	(398)	(54)
Allocation du prix d'Acquisition et coûts d'intégration	(43)	-
Autres	(13)	(759)
EBIT Ajusté	366	298
Capitaux employés	3 901	857

Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs et les passifs :

- Les actifs se composent de la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, des autres actifs non courants (à l'exception de ceux directement associés à la dette financière et aux engagements de retraite), des stocks, des contrats de construction en cours actifs, des clients et comptes rattachés et des autres actifs opérationnels ;
- Les passifs se composent des provisions courantes et non courantes, des contrats de construction en cours passifs, des fournisseurs et comptes rattachés et des autres passifs courants.

La variation des capitaux employés entre les 31 mars 2015 et 2016 s'explique principalement par les investissements effectués dans les alliances et dans la signalisation.

4.2 Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015 (*)
Europe	4 098	4 255
<i>dont France</i>	1 303	1 284
Amériques	1 055	739
Asie/Pacifique	673	449
Moyen-Orient et Afrique	1 055	720
TOTAL GROUPE	6 881	6 163

* Montants retraités et représentés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 ; l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, ayant été reclassés de la zone Europe vers la zone Moyen Orient - Afrique

Actifs non courants par pays d'origine

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015 (*)
Europe	1 137	1 331
<i>dont France</i>	504	741
Amériques	168	54
Asie /Pacifique	150	141
Moyen-Orient /Afrique	58	19
TOTAL HORS ALLIANCES ET ECARTS D'ACQUISITION	1 513	1 545
ALLIANCES ET ECARTS D'ACQUISITION	3 603	688
TOTAL GROUPE	5 116	2 233

* Montants retraités et représentés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 ; l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, ayant été reclassés de la zone Europe vers la zone Moyen Orient - Afrique

Les actifs non-courants par pays d'origine sont définis comme les actifs non-courants tels que présentés au bilan à l'exception de ceux directement associés à la dette financière, aux engagements de retraite et aux impôts différés actifs.

4.3 Chiffre d'affaires par produit

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Trains	3 146	3 308
Services	1 544	1 251
Systèmes	1 015	683
Signalisation	1 162	897
Autres	14	24
TOTAL GROUPE	6 881	6 163

4.4 Information relative aux principaux clients

Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Note 5. Frais de recherche et de développement

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	(156)	(140)
Coûts de développement capitalisés au cours de la période	73	67
Dotation aux amortissements des coûts de développement capitalisés	(53)	(63)
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (au compte de résultat)	(136)	(136)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, Alstom a investi € 156 millions en recherche et développement, notamment afin de poursuivre le développement du modèle CITADIS Tramway XO5 à destination du marché véhicule léger sur rail (LRV), offrant une plus grande modularité, de nouvelles fonctionnalités, des conditions de transport plus agréables pour les passagers, des performances optimisées ainsi que le développement de ses solutions de signalisation.

Ces programmes de recherche et développement concernent l'élargissement et le renforcement de l'offre de produits aux applications Transport.

Note 6. Autres produits et autres charges

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Plus / Moins-values sur cessions d'activités	38	(12)
Charges de restructuration et coûts de rationalisation	(138)	(106)
Dépréciations et autres	(492)	(801)
AUTRES PRODUITS / (AUTRES CHARGES)	(592)	(919)

Au 31 mars 2016, les plus-values sur cession d'activités concernent principalement l'impact de la réévaluation des intérêts antérieurement détenus dans SSL, en conformité avec la norme IFRS 3R (voir aussi note 1.2) pour € 37 millions.

Au 31 mars 2016, les charges de restructuration et coûts de rationalisation, à hauteur de € (138) millions proviennent principalement :

- Des départs de personnel annoncés, principalement en Europe ;
- Des rationalisations de structures et programmes de compétitivité ;
- Des changements dans la stratégie géographique pour adapter la présence du Groupe à l'évolution du marché (notamment en Russie).

Au 31 mars 2016, les dépréciations et autres représentent principalement :

- € (398) millions de dépréciations non récurrentes d'actifs provenant des facteurs suivants :
 - o Une diminution des opportunités commerciales principalement en France impactant la charge de travail et conduisant à des dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles pour € (200) millions ;
 - o Une dépréciation non récurrente d'actif relative au produit spécifique AGV, consécutivement aux nouveaux développements pour la gamme de trains à très grande vitesse, pour € (78) millions ;
 - o Une adaptation à des situations nouvelles dans certains pays (Brésil, par exemple) conduisant à des dépréciations de € (120) millions ;
- € (43) millions d'amortissement de l'allocation du prix d'acquisition de SSL et GE Signalling et de coûts directement liés à l'acquisition et l'intégration de GE Signalling ;
- € (51) de charges nettes et des réévaluations liées à des procédures judiciaires n'entrant pas dans le cours normal des affaires.

Note 7. Résultat financier

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Produit d'intérêts financiers	11	12
Charge d'intérêts financiers sur emprunts	(225)	(193)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(214)	(181)
Charge d'intérêts financiers refacturée aux activités non poursuivies	53	76
Coût net des couvertures de change	(63)	13
Charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés (voir note 25)	(10)	(14)
Autres produits / (charges) financiers	(41)	(31)
RÉSULTAT FINANCIER NET	(275)	(137)

Les charges et produits de l'endettement financier net sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 mars 2016, les produits d'intérêts financiers de € 11 millions proviennent de la rémunération des positions de trésorerie du Groupe sur la période, quand les charges d'intérêts financiers sur emprunts s'élèvent à € 225 millions. La charge d'intérêts financiers représente le coût de la dette financière externe brute du Groupe, y compris le coût de rachat des émissions obligataires, et notamment la différence entre la valeur de rachat et le coût amorti, suite à l'offre publique, à hauteur de € (67) millions (voir Note 26).

La charge d'intérêts financiers refacturée aux activités non poursuivies jusqu'au 2 novembre 2015, s'élève à € 53 millions en application des accords de *cash pooling*.

La charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés de € 10 millions représente la charge d'intérêt sur les engagements, nette des produits d'intérêts sur les actifs de couverture calculés en utilisant le même taux d'actualisation.

Les résultats de change nets de € (63) millions incluent :

- Pour € (29) millions, principalement le coût de portage de couvertures de swaps de change mis en place pour couvrir les prêts, dépôts et positions de trésorerie centralisée ainsi que des pertes de change sur des devises pour lesquelles le marché n'offre pas de couverture (Kazakhstan Tenge) ;
- Pour € (17) millions, les points de terme des dérivés (incluant leur changement de valeur de marché) mis en place dans le cadre des stratégies du Groupe ;
- Les primes d'options de change contractées pour couvrir les contrats en période d'appel d'offres.

Les autres charges financières de € (41) millions incluent principalement des honoraires et commissions d'engagement sur cautions, sur prêts syndiqués et autres facilités de crédit pour € (30) millions.

L'amortissement complet des frais d'émission et de résiliation encourus sur les anciennes facilités bancaires qui ont été annulés suite à la transaction avec General Electric s'élève à € (23) millions.

Note 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Analyse de la charge d'impôt

Le tableau suivant fournit la décomposition de la charge d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Charge d'impôt courant	(67)	(45)
Charge d'impôt différé	(530)	53
Charge d'impôt	(597)	8

La charge d'impôt de l'exercice est principalement impactée par la non reconnaissance d'impôts différés actifs.

Le montant net des actifs et passifs d'impôt différé représente l'effet net des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs retenus dans les états financiers et leur valeur fiscale. Il prend aussi en compte les déficits reportables.

Les changements dans la reconnaissance des impôts différés actifs au cours de l'exercice sont induits par :

- La nouvelle évolution du marché, particulièrement en France ;
- La structuration finale de la transaction avec General Electric ainsi que la gestion de la dette après l'opération.

De plus, la nouvelle taille du Groupe dans certaines juridictions tend à réduire la visibilité quant à la recouvrabilité des impôts différés actifs.

Le tableau suivant fournit un rapprochement de la charge d'impôt au taux d'imposition applicable en France, hors contributions exceptionnelles, et de la charge réelle d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Résultat avant impôt	(501)	(758)
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	34,43%	34,43%
Produit (charge) d'impôt théorique	172	261
Incidences :		
- de la différence entre le taux normal d'imposition applicable en France et le taux d'impôt applicable dans les juridictions étrangères	19	2
- de la variation des impôts différés actifs non reconnus	(702)	7
- des variations de taux d'imposition	(9)	(7)
- des autres impôts (retenue à la source, CVAE en France et IRAP en Italie)	(21)	(19)
- des différences permanentes et autres (1)	(56)	(236)
Charge d'impôt	(597)	8

(1) inclut l'impact de l'accord avec le département américain de la justice (DOJ) pour € (248) millions au 31 mars 2015 et principalement de risques fiscaux au 31 mars 2016.

8.2 Impôts différés actifs et passifs

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Impôts différés actif	242	732
Impôts différés passif	(52)	(11)
IMPÔTS DIFFERES NETS	190	721

Le tableau suivant fournit l'analyse des actifs et passifs d'impôt différé nets :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Variation en compte de résultat	Variation en situation nette (1)	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2016
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	70	(61)	-	6	15
Provisions pour avantages au personnel	67	(26)	(7)	(2)	32
Autres provisions et charges à payer non déductibles	148	(94)	-	19	73
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	(16)	(9)	-	1	(24)
Pertes fiscales reportables	489	(400)	-	(2)	87
Autres	(37)	60	-	(16)	7
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS /(PASSIFS)	721	(530)	(7)	6	190

(1) Principalement générée par les pertes et gains actuariels comptabilisés directement en situation nette

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Variation en compte de résultat (2)	Variation en situation nette (1)	Ecart de conversion et autres variations	Actifs et passifs destinés à la vente	Au 31 mars 2015
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	4	(157)	-	(3)	226	70
Provisions pour avantages au personnel	240	(8)	99	37	(301)	67
Autres provisions et charges à payer non déductibles	443	47	-	57	(399)	148
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	(84)	24	-	(55)	99	(16)
Pertes fiscales reportables	900	62	-	90	(563)	489
Autres	(32)	(45)	6	9	25	(37)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ACTIFS /(PASSIFS)	1 471	(77)	105	135	(913)	721

(1) Principalement générée par les pertes et gains actuariels comptabilisés directement en situation nette (voir état du résultat global consolidé)

(2) Dont € 53 millions au titre des activités poursuivies et € (130) millions au titre des activités non poursuivies

Sur la base d'une extrapolation du plan à trois ans et sur la base de la stratégie de recouvrabilité à long terme des déficits reportables par pays, le Groupe considère comme probable le recouvrement du solde net d'impôts différés au 31 mars 2016, soit € 190 millions.

Le montant des impôts différés actifs non reconnus s'élève à € 1 125 millions au 31 mars 2015 (€ 400 millions au 31 mars 2015). La majeure partie de ces impôts différés actifs non reconnus a pour origine des déficits fiscaux (€ 791 millions au 31 mars 2016 et € 363 millions au 31 mars 2015), dont € 606 millions indéfiniment reportables au 31 mars 2016 (€ 182 millions au 31 mars 2015).

Note 9. Résultat par action

9.1 Résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère :		
- Provenant des activités poursuivies	(1 083)	(823)
- Provenant des activités non poursuivies	4 084	104
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	3 001	(719)

9.2 Nombre d'actions

	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action (voir Note 22)	295 034 182 (*)	309 364 543
Effet des instruments dilutifs autres que les obligations remboursables en actions :		
- Options de souscription d'actions et actions de performance (plans LTI)	2 476 084	1 749 335
- Actions de performance (plans Alstom Sharing)	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (voir Note 22)	297 510 266	311 113 878

* Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation a été impacté par le rachat d'actions pour 15 250 000 actions

Le nombre d'actions entrant dans le calcul du bénéfice par actions a été impacté par le rachat des 91 500 000 d'actions du 28 janvier 2016, puis par leur annulation à la même date. La dilution est, en conséquence, prise en compte sur les deux derniers mois de l'exercice.

9.3 Résultat par action

<i>(en €)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Résultat de base	10,17	(2,32)
Résultat dilué	10,09	(2,31)
Résultat de base des activités poursuivies	(3,67)	(2,66)
Résultat dilué des activités poursuivies	(3,64)	(2,65)
Résultat de base des activités non poursuivies	13,84	0,34
Résultat dilué des activités non poursuivies	13,73	0,33

Note 10. Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit

l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

10.1 Ecarts d'acquisition

<i>(en millions d'€)</i>	Acquisitions et ajustements sur les écarts		Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2016
	Au 31 mars 2015	d'acquisition préliminaires			
ECART D'ACQUISITION	688	701	-	(23)	1 366
<i>dont :</i>					
Valeur brute	688	701	-	(23)	1 366
Dépréciation	-	-	-	-	-

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2016 proviennent essentiellement :

- du calcul du goodwill préliminaire dégagé sur l'acquisition de GE Signalling (voir Note 3), pour un montant de € 638 millions ;
- du calcul du goodwill préliminaire dégagé sur l'acquisition des 50% complémentaires de la société SSL, pour un montant de € 63 millions.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	ajustements sur les écarts d'acquisition		Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Actifs destinés à la vente	Au 31 mars 2015
		préliminaires					
Transport	674	4	-	-	10	-	688
Thermal Power	2 904	-	-	-	69	(2 973)	-
Renewable Power	532	-	-	-	10	(542)	-
Grid	1 159	1	-	-	15	(1 175)	-
ECARTS D'ACQUISITION	5 269	5	-	-	104	(4 690)	688
<i>dont :</i>							
Valeur brute	5 269	5	-	-	104	(4 690)	688
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-

Test de dépréciation de l'écart d'acquisition

Au 31 mars 2016, le Groupe Alstom a testé la valeur de l'écart d'acquisition et s'est assuré que la valeur recouvrable du regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie excédait leur valeur nette comptable, y compris les écarts d'acquisition.

Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, en utilisant des projections de flux de trésorerie sur les trois prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe, une extrapolation des deux années suivantes et les prévisions les plus récentes préparées par le Groupe.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation après impôt, taux de croissance long terme et taux de marge sur résultat d'exploitation ajusté de l'année terminale (correspondant au ratio aEBIT sur chiffre d'affaires).

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 mars 2016 (en millions d'€)	1 366
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable	valeur d'utilité
Nombre d'années pour lesquelles des prévisions de flux de trésorerie sont disponibles	3 ans
Période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	2 ans
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2016	1,5%
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2015	1,5%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2016 (*)	8,5%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2015 (*)	8,5%

(*) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

La sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses peut être présentée de la manière suivante :

<i>(en millions d'€)</i>		
	-25 bp	+25 bp
Marge sur résultat d'exploitation ajusté (valeur terminale)	(150)	150
	-25 bp	+25 bp
Taux d'actualisation après impôt	208	(193)
	-10 bp	+10 bp
Taux de croissance à long terme	(64)	66

Au 31 mars 2016, la valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable et les tests de sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses confortent l'opinion du Groupe selon laquelle l'écart d'acquisition n'a pas subi de perte de valeur.

10.2 Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Acquisitions / cessions / amortissements	Redassements et autres variations	Actifs des entités acquises	Au 31 mars 2016
Coûts de développement capitalisés	1 039	68	(6)	14	1 115
Technologie acquise	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	168	(8)	(1)	166	325
Valeur brute	1 207	60	(7)	180	1 440
Coûts de développement capitalisés	(662)	(239)	6	(10)	(905)
Technologie acquise	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	(101)	(41)	2	(8)	(148)
Amortissements et dépréciations	(763)	(280)	8	(18)	(1 053)
Coûts de développement capitalisés	377	(171)	-	4	210
Technologie acquise	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	67	(49)	1	158	177
VALEUR NETTE	444	(220)	1	162	387

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2016 proviennent essentiellement :

- L'allocation préliminaire du prix d'acquisition de GE Signalling pour un montant total de € 137 millions ;

- L'allocation préliminaire du prix d'acquisition des 50% complémentaires de SSL pour un montant total de € 25 millions ;
- La comptabilisation d'une perte de valeur des coûts de développement capitalisés pour un montant de € 214 millions, et en particulier une dépréciation de la technologie AGV pour € 78 millions au 31 mars 2016.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2014	Acquisitions / cessions / amortissements	Ecarts de conversion et autres variations	Actifs destinés à la vente	Au 31 mars 2015
Coûts de développement capitalisés	2 211	298	10	(1 480)	1 039
Technologie acquise	1 388	-	2	(1 390)	-
Autres immobilisations incorporelles	859	(1)	33	(723)	168
Valeur brute	4 458	297	45	(3 593)	1 207
<i>Dont valeur brute liée aux activités non poursuivies</i>	<i>3 330</i>	<i>232</i>	<i>31</i>	<i>(3 593)</i>	<i>-</i>
Coûts de développement capitalisés	(842)	(73)	(8)	261	(662)
Technologie acquise	(928)	(21)	-	949	-
Autres immobilisations incorporelles	(635)	(6)	(19)	559	(101)
Amortissements et dépréciations	(2 405)	(100)	(27)	1 769	(763)
<i>Dont amortissements et dépréciations liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(1 730)</i>	<i>(26)</i>	<i>(13)</i>	<i>1 769</i>	<i>-</i>
Coûts de développement capitalisés	1 369	225	2	(1 219)	377
Technologie acquise	460	(21)	2	(441)	-
Autres immobilisations incorporelles	224	(7)	14	(164)	67
VALEUR NETTE	2 053	197	18	(1 824)	444
<i>Dont valeur nette liée aux activités non poursuivies</i>	<i>1 600</i>	<i>206</i>	<i>18</i>	<i>(1 824)</i>	<i>-</i>

Note 11. Immobilisations corporelles

(en millions d'€)	Au 31 mars 2015	Acquisitions / amortissements / dépréciations	Cessions	Reclassements et autres variations	Actifs des entités acquises	Au 31 mars 2016
Terrains	53	31	(2)	5	-	87
Bâtiments	629	58	(19)	3	17	688
Matériel et outillage	719	30	(30)	(11)	19	727
Constructions en cours	53	14	-	(10)	1	58
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	234	22	(16)	11	6	257
Valeur brute	1 687	155	(67)	(1)	43	1 817
Terrains	(8)	(2)	(1)	2	-	(9)
Bâtiments	(318)	(96)	15	3	(9)	(405)
Matériel et outillage	(526)	(58)	26	18	(13)	(553)
Constructions en cours	(9)	(6)	-	-	-	(15)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(171)	(28)	15	5	(1)	(180)
Amortissements et dépréciations	(1 031)	(190)	55	27	(23)	(1 162)
Terrains	45	29	(3)	7	-	78
Bâtiments	311	(38)	(4)	6	8	283
Matériel et outillage	193	(28)	(4)	7	6	174
Constructions en cours	44	8	-	(10)	1	43
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	63	(6)	(1)	16	5	77
VALEUR NETTE	656	(35)	(12)	26	20	655

Une dépréciation de € (130) millions a été comptabilisée au 31 mars 2016, dans le cadre de l'adaptation de la présence du Groupe aux nouvelles évolutions de marché, notamment en France.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Acquisitions / amortissements / dépréciations		Cessions	Ecart de conversion et autres variations		Actifs destinés à la vente	Au 31 mars 2015
Terrains	181	-	(10)		(2)	(116)		53
Bâtiments	1 958	75	(28)		173	(1 549)		629
Matériel et outillage	2 966	151	(79)		146	(2 465)		719
Constructions en cours	326	173	(9)		(83)	(360)		53
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	483	41	(38)		73	(326)		233
Valeur brute	5 914	440	(158)		307	(4 816)		1 687
<i>Dont valeur brute liée aux activités non poursuivies</i>	<i>4 339</i>	<i>347</i>	<i>(141)</i>		<i>271</i>	<i>(4 816)</i>		-
Terrains	(11)	(2)	2		1	2		(8)
Bâtiments	(741)	(51)	19		(31)	486		(318)
Matériel et outillage	(1 844)	(74)	74		(24)	1 342		(526)
Constructions en cours	-	-	-		(9)	-		(9)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(350)	(18)	33		(35)	200		(170)
Amortissements et dépréciations	(2 946)	(145)	128		(98)	2 030		(1 031)
<i>Dont amortissements et dépréciations liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(2 011)</i>	<i>(57)</i>	<i>113</i>		<i>(75)</i>	<i>2 030</i>		-
Terrains	170	(2)	(8)		(1)	(114)		45
Bâtiments	1 217	24	(9)		142	(1 063)		311
Matériel et outillage	1 122	77	(5)		122	(1 123)		193
Constructions en cours	326	173	(3)		(92)	(360)		44
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	133	23	(5)		38	(126)		63
VALEUR NETTE	2 968	295	(30)		209	(2 786)		656
<i>Dont valeur nette liée aux activités non poursuivies</i>	<i>2 328</i>	<i>290</i>	<i>(28)</i>		<i>196</i>	<i>(2 786)</i>		-

La valeur nette des immobilisations corporelles en location financement, incluse dans les données ci-dessus, se décompose comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Terrains	5	13
Bâtiments	21	24
Matériel et outillage	-	-
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	2	1
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS EN LOCATION-FINANCEMENT	28	38

Les engagements d'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à € 15 millions au 31 mars 2016.

Note 12. Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Informations financières

<i>(en millions d'€)</i>	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015	Pour l'exercice clos au 31 mars 2016	Pour l'exercice clos au 31 mars 2015
Entreprises associées	2 551	313	51	(46)
Coentreprises	37	14	(25)	(16)
TOTAL	2 588	327	26	(62)
		<i>dont activités poursuivies</i>	<i>30</i>	<i>(64)</i>
		<i>dont activités non poursuivies</i>	<i>(4)</i>	<i>2</i>

Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Solde d'ouverture	327	545
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	32	20
Dépréciation	(6)	(82) (*)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	26	(62)
Dividendes	(21)	(47)
Acquisitions	2 314	19
Changement de méthode de consolidation	12	-
Ecart de conversion et autres variations	(73)	(42)
Transfert vers actifs destinés à la vente	3	(86)
Solde de clôture	2 588	327

(*) Au 31 mars 2015, la dépréciation concerne principalement The Breakers Investments BV

Les « acquisitions » concernent principalement la prise de participation dans les alliances Energie (détaillées en Note 12.2) ainsi que l'investissement complémentaire de 8% dans The Breakers Investments B.V. (TMH).

12.1 Participations dans les entreprises associées

<i>(en millions d'€)</i>	% de détention	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
		Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015	Pour l'exercice clos au 31 mars 2016	Pour l'exercice clos au 31 mars 2015
Grid Alliance	50%	1 478		(15)	
Renewable Alliance	50%	547		(38)	
Nuclear Alliance	20%	117		(1)	
Put Alliances		94		91	
The Breakers Investments B.V.	33%	214	208	(10)	(38)
Autres		101	105	24	(8)
Entreprises associées		2 551	313	51	(46)

a. Entreprises associées significatives

Les trois alliances Energie

Les principales caractéristiques de chacune de ces alliances est décrite dans le tableau ci-dessous:

	Alliance Nuclear	Alliance Grid (Alstom Grid + GE Digital Energy)	Alliance Renewable (Hydro + offshore Renewable)
Investissement d'Alstom dans le capital	€ 0,1 milliard 20% - une action	€ 1,7 milliard 50% - une action	€ 0,6 milliard 50% - une action
Droits de vote	50% - deux votes	50% - une action	50% - une action
Gouvernance (Board)	Alstom : 50% - un membre GE : 50% Etat Français : un membre Le Président Directeur Général nommé par GE dispose d'une voix prépondérante sur la plupart des décisions opérationnelles ou financières (approbation du budget, questions stratégiques, distribution de dividendes...)	Alstom : 50% GE : 50% Le Président Directeur Général nommé par GE dispose d'une voix prépondérante sur la plupart des décisions opérationnelles ou financières (approbation du budget, questions stratégiques, distribution de dividendes...)	Alstom : 50% GE : 50% Le Président Directeur Général nommé par GE dispose d'une voix prépondérante sur la plupart des décisions opérationnelles ou financières (approbation du budget, questions stratégiques, distribution de dividendes...)
Droits spécifiques	L'Etat Français dispose d'un droit de veto sur des sujets spécifiques	Alstom dispose de droits protectifs (changements significatifs, changements d'actionnariat, parties liées,...)	Alstom dispose de droits protectifs (changements significatifs, changements d'actionnariat, parties liées,...)
Option de vente	Période d'incessibilité de 5 ans GE s'est engagé à acquérir toutes les actions détenues par Alstom dans la co-entreprise, à la demande d'Alstom lors du premier trimestre suivant les 5e et 6e dates anniversaire de la co-entreprise, à un prix calculé selon une formule liée aux résultats, étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur au prix d'acquisition par Alstom des actions de la co-entreprise majoré de 2 % par an depuis la date de réalisation de la cession des activités Energies à GE. L'option de vente sera également exerçable à tout moment dans certaines circonstances spécifiques, notamment en cas de transfert à un tiers des actions détenues par GE dans la co-entreprise	GE s'est engagé à acquérir toutes les actions détenues par Alstom dans les co-entreprises, à la demande d'Alstom en septembre 2018 ou en septembre 2019, à un prix calculé selon une formule liée aux résultats, étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur au prix d'acquisition par Alstom des actions des co-entreprises majoré de 3 % par an depuis la date de réalisation de la cession des activités Energies à GE. L'option de vente sera également exerçable à tout moment dans certaines circonstances spécifiques, notamment en cas d'introduction en bourse de l'une des co-entreprises ou de transfert à un tiers des actions détenus par GE dans l'une des co-entreprises	GE s'est engagé à acquérir toutes les actions détenues par Alstom dans les co-entreprises, à la demande d'Alstom en septembre 2018 ou en septembre 2019, à un prix calculé selon une formule liée aux résultats, étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur au prix d'acquisition par Alstom des actions des co-entreprises majoré de 3 % par an depuis la date de réalisation de la cession des activités Energies à GE. L'option de vente sera également exerçable à tout moment dans certaines circonstances spécifiques, notamment en cas d'introduction en bourse de l'une des co-entreprises ou de transfert à un tiers des actions détenus par GE dans l'une des co-entreprises
Option d'achat	Alstom s'est engagé à céder à GE, à la demande de GE, toutes les actions détenues par Alstom dans la co-entreprise dans l'hypothèse où Alstom cesse de détenir des actions dans les co-entreprises Grid ou Renewable (ou dans l'hypothèse où GE cesse de détenir des actions dans les co-entreprises Renewable). Le prix de l'option d'achat est identique à celui de l'option de vente		GE s'est engagé à céder à Alstom toutes ses actions détenues dans les co-entreprises, à la demande d'Alstom en mai de chaque année de 2016 à 2019 (et en cas d'introduction en bourse de l'une des co-entreprises) à un prix égal à la valeur de marché des actions, sans que ce prix ne puisse être inférieur au prix d'acquisition par GE des actions des co-entreprises majoré de 3 % par an depuis la date de réalisation de la cession des activités Energies à GE

Pour des raisons pratiques et pour être en mesure de fournir de l'information exacte et dans les délais impartis, les données au 31 décembre sont retenues et comptabilisées pour les comptes consolidés d'Alstom au 31 mars. La durée des périodes de présentation de l'information financière et l'écart entre les dates de clôture resteront identiques d'une période à l'autre pour permettre la comparabilité et l'homogénéité.

Les participations dans les alliances Energie incluent des droits de liquidité à travers des options de vente de ses participations à General Electric avec un prix de sortie minimum garanti. Le Groupe Alstom peut exercer ces droits de liquidité en septembre 2018 ou septembre 2019 pour les alliances Renewables et Grid et trois mois après les 5eme et 6eme anniversaire pour l'Alliance du nucléaire. Néanmoins, si les options de vente étaient exercées conjointement pour les alliances Renewable et Grid, une option d'achat serait alors exercée par General Electric pour l'Alliance Nuclear.

Le Groupe a comptabilisé ces droits de liquidité conformément à IAS 39. Leur évaluation est basée sur les hypothèses suivantes :

- Le Groupe exercerait ces options de vente durant la période du 1^{er} au 30 septembre 2018 ;
- La valeur de sortie sera le prix d'acquisition + 3% par an pour les Alliances Grid et Renewable, prix d'acquisition + 2% par an sur l'Alliance Nuclear.

▪ Alliance Grid

Les informations financières (à 100%) résumées présentées ci-dessous sont les montants figurant dans les états financiers au 31 décembre et établis en application des normes IFRS. Ces états financiers sont établis en dollars et convertis en euros sur la base des taux utilisés par le Groupe au 31 mars.

Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 décembre 2015
Actifs non courants	4 481 (1)
Actifs courants	4 152
TOTAL DE L'ACTIF	8 633
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	2 955
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	446
Passifs non courants	1 152
Passifs courants	4 080
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	8 633

(1) dont écart d'acquisition préliminaire de € 116 millions

Compte de résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015
Chiffres d'affaires	577
Résultat net des activités poursuivies	(29)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(29)
Autres éléments du résultat global	-
Résultat global	(29)

Réconciliations avec la valeur comptable

La réconciliation des informations financières résumées avec la valeur comptable des intérêts du Groupe s'établit de la manière suivante:

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016
Actif net de Grid Alliance au 31 décembre 2015	2 955
Actif net de Grid Alliance au 31 décembre 2015	2 955
Pourcentage de détention du Groupe	50%
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans Grid Alliance	1 478

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2016
Résultat net de Grid Alliance pour l'exercice clos au 31 décembre 2015	(29)
Résultat net de Grid Alliance pour l'exercice clos au 31 décembre 2015	(29)
Pourcentage de détention du Groupe	50%
Quote-part du Groupe dans le résultat net de Grid Alliance	(15)

▪ Alliance Renewable

Les informations financières (à 100%) résumées présentées ci-dessous sont les montants figurant dans les états financiers au 31 décembre et établis en application des normes IFRS. Ces états financiers sont établis en dollars et convertis en euros sur la base des taux utilisés par le Groupe au 31 mars.

Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 décembre 2015
Actifs non courants	2 996 (1)
Actifs courants	1 967
TOTAL DE L'ACTIF	4 963
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	1 093
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	32
Passifs non courants	459
Passifs courants	3 379
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	4 963

(1) dont écart d'acquisition préliminaire de € 43 millions

Compte de résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015
Chiffres d'affaires	49
Résultat net des activités poursuivies	(76)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(76)
Autres éléments du résultat global	-
Résultat global	(76)

Réconciliations avec la valeur comptable

La réconciliation des informations financières résumées avec la valeur comptable des intérêts du Groupe s'établit de la manière suivante:

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016
Actif net de Renewable Alliance au 31 décembre 2015	1 093
Actif net de Renewable Alliance au 31 décembre 2015	1 093
Pourcentage de détention du Groupe	50%
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans Renewable Alliance	547

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2016
Résultat net de Renewable Alliance pour l'exercice clos au 31 décembre 2015	(76)
Résultat net de Renewable Alliance pour l'exercice clos au 31 décembre 2015	(76)
Pourcentage de détention du Groupe	50%
Quote-part du Groupe dans le résultat net de Renewable Alliance	(38)

▪ Alliance Nuclear

Les informations financières (à 100%) résumées présentées ci-dessous sont les montants figurant dans les états financiers au 31 décembre et établis en application des normes IFRS. Ces états financiers sont établis en dollars et convertis sur la base des taux utilisés par le Groupe au 31 mars.

Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 décembre 2015
Actifs non courants	1 429 (1)
Actifs courants	1 652
Actifs destinés à la vente	1
TOTAL DE L'ACTIF	3 082
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	587
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	-
Passifs non courants	1 074
Passifs courants	1 420
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	3 082

Compte de résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015
Chiffres d'affaires	140
Résultat net des activités poursuivies	(3)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(3)
Autres éléments du résultat global	-
Résultat global	(3)

Réconciliations avec la valeur comptable

La réconciliation des informations financières résumées avec la valeur comptable des intérêts du Groupe s'établit de la manière suivante:

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016
Actif net de Nuclear Alliance au 31 décembre 2015	587
Actif net de Nuclear Alliance au 31 décembre 2015	587
Pourcentage de détention du Groupe	20%
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans Nuclear Alliance	117

<i>(en millions d'€)</i>	2016
Résultat net de Nuclear Alliance pour l'exercice clos au 31 décembre 2015	(3)
Résultat net de Nuclear Alliance pour l'exercice clos au 31 décembre 2015	(3)
Pourcentage de détention du Groupe	20%
Quote-part du Groupe dans le résultat net de Nuclear Alliance	(1)

The Breakers Investments B.V.

Le Groupe a acquis le 27 mai 2011, une participation de 25% (plus une action) dans la société The Breakers Investments B.V. Cette dernière détient 100% de Transmashholding ("TMH"), le principal constructeur ferroviaire russe, opérant en Russie et dans les autres pays de la Communauté des États Indépendants (CEI).

Le 29 décembre 2015, Alstom a conclu l'acquisition de 8% d'actions supplémentaires dans la société Transmashholding auprès de Russian Railways (RZD) pour un montant de € 54 millions. A l'issue de cette opération, Alstom détient deux sièges au Conseil d'administration de TMH et 33% de cette société.

Au plan comptable, l'augmentation de la participation dans TMH ne change pas l'évaluation de l'entreprise associée, Alstom n'exerçant toujours qu'une influence notable sur cette dernière. En conséquence, le prix d'acquisition de la participation complémentaire est intégré à la valeur comptable de l'entreprise associée et la participation antérieurement détenue n'a pas été réévaluée.

Les informations financières (à 100%) résumées présentées ci-dessous sont les montants figurant dans les états financiers de The Breakers Investments B.V. au 31 décembre et établis en application des normes IFRS. Ces états financiers, établis en roubles, ont été convertis en euros aux taux utilisés par le Groupe au 31 mars.

Il a été décidé pour faciliter le processus et par cohérence avec l'information financière présentée pour les alliances Energie, de fournir des données à fin décembre (pas de comptes de gestion à fin mars). En conséquence, si les données financières avaient été représentées, la quote-part d'actif net dans TMH aux 31 mars 2014 et 2015 se serait élevée respectivement à € 365 millions et € 209 millions. Le résultat net pour l'année 2014 / 2015 se serait élevé à € (31) millions.

Bilan

(en millions d'€)	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Actifs non courants	747	937
Actifs courants	874	1 031
TOTAL DE L'ACTIF	1 621	1 968
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	675	824
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	148	200
Passifs non courants	122	286
Passifs courants	676	658
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1 621	1 968

Compte de résultat

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Chiffres d'affaires	1 391	2 466
Résultat net des activités poursuivies	5	173
Part des participations ne donnant pas le contrôle	15	(14)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	20	159
Autres éléments du résultat global	(21)	15
Résultat global	(16)	188

La réconciliation des informations financières résumées de The Breakers Investments avec la valeur comptable des intérêts du Groupe s'établit de la manière suivante:

(en millions d'€)	Au 31 mars 2016
Actif net de The Breakers Investments B.V. au 31 décembre 2015	675
Autres variations	(46)
Actif net de The Breakers Investments B.V. au 31 décembre 2015	629
Pourcentage de détention du Groupe	33%
Goodwill	68
Dépréciation	(57)
Autres*	(4)
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans The Breakers Investments B.V.	214

* Les autres éléments figurant dans la réconciliation correspondent aux retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition

(en millions d'€)	Au 31 mars 2015
Actif net de The Breakers Investments B.V. au 31 décembre 2014	824
Prévisions de résultats pour le dernier trimestre	(3)
Autres variations	0
Actif net de The Breakers Investments B.V. au 31 mars 2015	821
Pourcentage de détention du Groupe	25%
Goodwill	79
Dépréciation	(70)
Autres*	(6)
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans The Breakers Investments B.V.	208

* Les autres éléments figurant dans la réconciliation correspondent aux retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2016
Résultat net de The Breakers Investments B.V. pour l'exercice clos au 31 décembre 2015	20
Ajustement du résultat net	(64)
Résultat net de The Breakers Investments B.V. pour l'exercice clos au 31 décembre 2015	(44)
Pourcentage de détention du Groupe	25%
Dépréciation	-
Autres*	1
Quote-part du Groupe dans le résultat net de The Breakers Investments B.V.	(10)

* Les autres éléments figurant dans la réconciliation correspondent à l'amortissement des valeurs reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 mars 2015
Résultat net de The Breakers Investments B.V. pour l'exercice clos au 31 décembre 2014	159
Ajustement du résultat net lié à la différence de date de clôture	(27)
Résultat net de The Breakers Investments B.V. pour l'exercice clos au 31 mars 2015	133
Pourcentage de détention du Groupe	25%
Dépréciation	(70)
Autres*	(1)
Quote-part du Groupe dans le résultat net de The Breakers Investments B.V.	(38)

* Les autres éléments figurant dans la réconciliation correspondent à l'amortissement des valeurs reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition

Dividendes

(en millions d'€)	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Dividendes reçus	-	35

b. Autres entreprises associées

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres entreprises associées comprennent les intérêts du groupe (49%) dans la société CASCO pour € 68 millions ainsi que d'autres intérêts qui sont individuellement non significatifs et représentent, dans leur ensemble, une valeur nette comptable globale de € 101 millions au 31 mars 2016 (€ 105 millions au 31 mars 2015).

12.2 Participations dans les co-entreprises

(en millions d'€)	% de détention	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
		Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015	Pour l'exercice clos au 31 mars 2016	Pour l'exercice clos au 31 mars 2015
Speed Innov JV	69%	27	-	-	-
Autres		10	14	(25)	(16)
Coentreprises		37	14	(25)	(16)

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres coentreprises sont individuellement non significatifs. Ils représentent une valeur nette comptable globale de € 37 millions au 31 mars 2016 (€ 14 millions au 31 mars 2015).

Le principal mouvement est relatif à l'investissement dans une coentreprise, SpeedInnov, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement Et de la Maitrise de l'Energie).

En outre, SSL qui était historiquement classée en coentreprise, est désormais intégrée globalement suite à l'acquisition complémentaire de 50% dans cette société (voir Note 1.2).

Note 13. Autres titres non consolidés

Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Solde d'ouverture	36	160
Variations de juste valeur (1)	-	(1)
Acquisitions	7	4
Changement de méthode de consolidation	-	-
Ecart de conversion et autres variations	(5)	(9)
Transfert vers actifs destinés à la vente (2)	-	(118)
SOLDE DE CLÔTURE	38	36

(1) Variation comptabilisée directement en autres éléments du résultat global en gains / (pertes) sur actifs financiers disponibles à la vente.

(2) Dont la participation dans BrightSource Energy au 31 mars 2015.

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres titres de participation sont individuellement non significatifs et concernent majoritairement des intérêts dans des sociétés qui portent des contrats de PPP (Partenariats Public-Privé) ou de concessions, généralement pour une participation inférieure à 20%.

Note 14. Autres actifs non courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (1)	318	383
Autres prêts et dépôts à long terme	83	90
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	401	473

(1) Ces actifs non courants sont afférents à un contrat de location de longue durée de trains et d'équipements connexes conclu avec un exploitant de métro à Londres (voir Notes 26 et 30.1). Ils se décomposent comme suit :

- au 31 mars 2016, créances de € 301 millions et dépôt de € 17 millions,
- au 31 mars 2015, créances de € 365 millions et dépôt de € 18 millions.

Note 15. Stocks et en-cours

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Matières premières et marchandises	599	549
Travaux en cours	219	243
Produits finis	121	138
Stocks et en-cours, valeur brute	939	930
Matières premières et marchandises	(88)	(70)
Travaux en cours	(4)	(18)
Produits finis	(13)	(21)
Dépréciation	(105)	(109)
STOCKS ET EN-COURS, VALEUR NETTE	834	821

Note 16. Contrats de construction en cours

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015	Variation
Contrats de construction en cours, actif	2 356	2 554	(198)
Contrats de construction en cours, passif	(3 659)	(3 455)	(204)
CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS	(1 303)	(901)	(402)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015	Variation
Cumul des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur contrats en cours	33 612	29 584	4 028
Moins factures émises sur contrats en cours	(32 911)	(28 506)	(4 405)
Contrats de construction en cours hors avances à la commande reçues	701	1 078	(377)
Avances à la commande reçues des clients	(2 004)	(1 979)	(25)
CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS	(1 303)	(901)	(402)

Note 17. Clients et comptes rattachés

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues à la date de clôture		
			Moins de 60 jours	Entre 60 et 180 jours	Au-delà de 180 jours
Au 31 mars 2016	1 613	1 190	156	76	191
. dont valeur brute	1 655	1 190	156	76	233
. dont dépréciation	(42)	-	-	-	(42)
Au 31 mars 2015	1 470	1 065	138	43	224
. dont valeur brute	1 480	1 070	138	43	229
. dont dépréciation	(10)	(5)	-	-	(5)

Les provisions pour dépréciation sont évaluées au cas par cas en prenant en considération le risque de non-recouvrement. En raison de la nature des activités exercées par le Groupe, les créances restant impayées au-delà de la date d'échéance contractuelle représentent souvent des

montants confirmés par les clients, mais dont le règlement est soumis à l'apurement des réserves soulevées lors de l'inspection des travaux. De telles créances demeurent entièrement recouvrables ; les coûts à supporter au titre de la levée des réserves sont inclus dans la détermination de la marge à terminaison des contrats considérés.

Note 18. Autres actifs opérationnels courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Avances à la commande versées aux fournisseurs	85	118
Impôt sur les sociétés	171	117
Autres taxes	127	248
Charges constatées d'avance	47	54
Autres créances	185	145
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	191	782
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet d'une couverture	312	493
AUTRES ACTIFS OPÉRATIONNELS COURANTS	1 118	1 957

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2016 proviennent essentiellement des instruments dérivés.

Pour mémoire, au 31 mars 2015, les instruments dérivés négociés par Alstom Holdings (cette entité étant dans le périmètre des activités poursuivies) incluaient les couvertures de change opérationnelles du périmètre Energie. Ces dérivés n'étaient pas comptabilisés comme des actifs et passifs disponibles à la vente, alors même que la réévaluation des éléments couverts en devise étrangère du périmètre Energie étaient, quant à elle, comptabilisée en actifs et passifs disponibles à la vente. Au 31 mars 2016, seuls les dérivés des activités poursuivies sont comptabilisés au bilan.

Note 19. Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Instruments dérivés liés aux activités de financement	22	61
Valeurs mobilières de placement	-	-
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	22	61

Note 20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Trésorerie	507	1 360
Équivalents de trésorerie	1 454	239
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 961	1 599

Suite à l'opération General Electric du 2 novembre 2015, le groupe a diversifié sa politique de gestion d'actifs pour limiter le risque de contrepartie. En complément des actifs courants rémunérés et non rémunérés, le Groupe a investi dans des équivalents de trésorerie :

- OPCVM libellées en euros pour un total de € 1 143 millions, qualifiés de « monétaires » ou « monétaires court terme » selon la classification édictée par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Dépôts à terme mobilisables avec un délai de prévenance de moins de trois mois pour un montant de € 311 millions.

Note 21. Besoin en fond de roulement

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015	Variation
Stocks	834	821	13
Contrats de construction en cours, nets	(1 303)	(901)	(402)
Clients et comptes rattachés	1 613	1 470	143
Autres actifs / (passifs) opérationnels courants	(363)	(535)	172
Provisions	(863)	(1 314)	451
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 133)	(917)	(216)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(1 215)	(1 376)	161

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2016
Besoin en fonds de roulement en début de période	(1 376)
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	1 800
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux investissements	108
Ecart de conversion et autres variations	994
Transfert vers actifs destinés à la vente	(2 741)
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	161
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT EN FIN DE PÉRIODE	(1 215)

Les variations du besoin en fonds de roulement de la période incluent les flux des activités poursuivies et non poursuivies (dont € (263) millions au titre des activités poursuivies).

Sur la période, la variation du besoin en fonds de roulement des activités poursuivies comprend le règlement de l'accord conclu avec le Département de la justice américaine ainsi que le besoin en fonds de roulement des entités acquises.

Note 22. Capitaux propres

En ce qui concerne la gestion de son capital, l'objectif du Groupe est de préserver la continuité de l'exploitation afin d'assurer un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Divers moyens peuvent être mis en œuvre par le Groupe pour réaliser cet objectif :

- déterminer de manière pertinente le montant des dividendes à verser aux actionnaires,
- rembourser une partie du capital aux actionnaires,
- émettre de nouvelles actions, ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

22.1. Variations du capital social

Variations de l'exercice clos le 31 mars 2016

Au 31 mars 2016, le capital social d'Alstom s'élevait à € 1 533 889 308 et se composait de 219 127 044 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7. Au 31 mars 2016, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élevait à 295 034 182 après prise en compte de l'effet dilutif des obligations remboursables en actions et à 297 510 266 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 :

- 91 500 000 actions ont été rachetées à un prix de € 35 par action et annulées le 28 janvier 2016, suite à l'offre publique de rachat d'actions. Le capital social a ainsi été réduit de la valeur nominale des actions ainsi annulées (valeur nominale de € 7 par action) ;
- La différence entre la valeur nominale et la valeur de rachat (€28 par action) a été traitée comme une prime imputée en déduction des autres réserves ;
- 688 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 43 actions d'une valeur nominale de € 7 par action. Les 77 554 obligations remboursables en actions et non encore remboursées au 31 mars 2016 représentent 4 870 actions à émettre ;
- 407 167 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme.

Variations de l'exercice clos le 31 mars 2015

Au 31 mars 2015, le capital social d'Alstom s'élevait à €2 168 547 479 et se composait de 309 792 497 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élevait à 309 364 543 après prise en compte de l'effet dilutif des obligations remboursables en actions et à 311 113 878 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 :

- 1 408 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 89 actions d'une valeur nominale de € 7 par action. Les 78 242 obligations remboursables en actions et non encore remboursées au 31 mars 2015 sont représentatives de 4 913 actions à émettre ;
- 1 090 262 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme.

22.2. Distribution de dividendes

En raison du récent rachat d'actions, aucune distribution de dividende ne sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au titre des trois exercices précédents :

- Exercice clos le 31 mars 2015 : par décision de l'assemblée générale du 30 juin 2015, aucune distribution
- Exercice clos le 31 mars 2014 : par décision de l'assemblée générale du 1er juillet 2014, aucune distribution
- Exercice clos le 31 mars 2013 : par décision de l'assemblée générale du 2 juillet 2013, le montant total distribué s'est élevé à € 259 millions, soit € 0,84 par action.

22.3. Ecart de conversion

Les écarts de conversion, présentés dans l'état du résultat global consolidé, reflètent principalement la variation du dollar américain (€ (31) millions), du Yuan chinois (€ (35) millions), de la roupie indienne (€ (31) millions), du réal brésilien (€ (67) millions), et du rouble (€ (42) millions), contre l'euro sur l'exercice clos le 31 mars 2016.

Suite à la cession des activités Energie, €(223) millions de réserve de conversion ont été recyclés en résultat.

Note 23. Paiements fondés sur des actions

23.1. Options de souscription d'actions et actions de performance

Caractéristiques principales

	Plans décidés par l'assemblée générale du 9 juillet 2004			Plans décidés par l'assemblée générale du 26 juin 2007					
	Plan n°7 options de souscription d'actions	Plan n°8 options de souscription d'actions	Plan n°9 options de souscription d'actions	Plan n°10 options de souscription d'actions	Plan n°10 actions de performance	Plan n°11 options de souscription d'actions	Plan n°11 actions de performance	Plan n°12 options de souscription d'actions	Plan n°12 actions de performance
Date d'octroi	17/09/2004	27/09/2005	28/09/2006	25/09/2007	25/09/2007	23/09/2008	23/09/2008	21/09/2009	21/09/2009
Période d'exercice	17/09/2007 16/09/2014	27/09/2008 26/09/2015	28/09/2009 27/09/2016	25/09/2010 24/09/2017	n/a	23/09/2011 22/09/2018	n/a	21/09/2012 20/09/2017	n/a
Nombre de bénéficiaires	1 007	1 030	1 053	1 196	1 289	411	1 431	436	1 360
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (1)	5 566 000	2 803 000	3 870 345	1 950 639	252 000	754 300	445 655	1 001 612	522 220
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	5 048 533	2 435 547	605 711	1 150	220 320	-	-	-	182 432
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	517 467	367 453	539 870	329 751	31 680	754 300	445 655	650 183	339 788
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2016	-	-	2 724 764	1 619 738	-	-	-	351 429	-
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	-	-	111 683	67 586	-	-	-	23 408	-
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	8,60	17,88	32,48	58,73	n/a	66,47	n/a	43,48	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	7,30	10,30	12,90	29,24	129,20	16,71	63,54	11,26	48,11

- (1) Le nombre d'options et d'actions de performance et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impactées le nombre d'actions après les dates d'octroi.
- (2) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) et ajustés quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

	Plans décidés par l'assemblée générale du 22 juin 2010								Plans décidés par l'assemblée générale du 17 mars 2016
	Plan n°13 options de souscription d'actions	Plan n°13 actions de performance	Plan n°14 options de souscription d'actions	Plan n°14 actions de performance	Plan n°15 options de souscription d'actions	Plan n°15 actions de performance	Plan n°16 options de souscription d'actions	Plan n°16 actions de performance	PSP 2016 actions de performance
Date d'octroi	13/12/2010	13/12/2010	04/10/2011	04/10/2011	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013	17/03/2016
Période d'exercice	13/12/2013 12/12/2018	n/a	04/10/2014 03/10/2019	n/a	10/12/2015 09/12/2020	n/a	03/10/2016 30/09/2021	n/a	n/a
Nombre de bénéficiaires	528	1 716	514	1 832	538	1 763	292	1 814	737
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (1)	1 419 767	740 860	1 573 723	804 040	1 508 777	883 140	771 997	1 130 791	957 975
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	-	506 330	75 178	478 149	26 760	178 863	-	678	
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	463 353	234 530	694 249	325 891	803 615	490 190	68 485	93 338	
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2016	956 414	-	804 296	-	678 402	214 087	703 512	1 036 775	957 975
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	89 622	-	69 680	-	57 198	2 521	71 608	53 449	160 500
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	28,83	n/a	22,96	n/a	24,10	n/a	23,44	n/a	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	7,59	31,35	3,14	19,77	5,80	26,70	3,84	22,62	17,12

- (1) Le nombre d'options et d'actions de performance et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impactées le nombre d'actions après les dates d'octroi.
- (2) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) et ajustés quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

Au 31 mars 2016, toutes les conditions d'exercice des options attribuées par les plans 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ont été réalisées. Pour les plans 9 et 10, la fin de la période d'exercice de ces options se situe sept ans après la fin de la période d'acquisition de chaque plan. Pour les plans 12, 13, 14, 15 et 16, cette fin de période se situe cinq ans après la fin de la période d'acquisition.

Les plans de motivation et de fidélisation sur le long terme mis en place depuis 2007 combinent l'allocation d'options de souscription et l'attribution d'actions de performance, à l'exception du dernier qui attribue uniquement des actions de performance.

L'attribution de ces droits est subordonnée aux conditions de performance décrites ci-après.

Plan LTI 15 en date du 10 décembre 2012 :

Le nombre total d'options exerçables et d'actions de performance à attribuer était fonction du niveau de la marge opérationnelle et du cash-flow libre du Groupe pour les exercices clos le 31 mars 2013, le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015.

Compte tenu des conditions de performance atteintes pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014, 30 % des options et des actions de performance ont été attribués.

De plus, dans le contexte de la vente des activités Energie, le Conseil d'Administration a considéré que, sous réserve de la finalisation de l'opération de cession, les conditions de performance seraient réputées atteintes au 31 mars 2015.

En conséquence, les 20% restantes sont réputées réalisées au 31 mars 2015. Ainsi, 50% des options étaient exerçables et 50% des actions de performance ont été attribuées. 50% des options et des actions de performance ont été annulées.

Plan LTI 16 en date du 1^{er} octobre 2013:

Dans le contexte de la vente des activités Energie, sous réserve de la finalisation de l'opération de cession, les conditions de performance sont réputées atteintes au 31 mars 2015 et 2016, conformément à la proposition du Conseil d'Administration. En conséquence, toutes les options seront exerçables au titre de ce plan et 100% des actions de performance seront attribuées.

De plus, pour les deux plans 15 et 16, la condition de présence n'est pas applicable aux bénéficiaires ayant quitté le Groupe dans le cadre de la Transaction, sous réserve qu'ils soient toujours salariés de Groupe d'Alstom à la date de finalisation de la transaction. Cela a donc conduit à une accélération de la charge des options et des actions de performance dans le compte de résultat des activités non poursuivies.

De plus, aux termes du Contrat de Cession, General Electric a indemnisé Alstom à hauteur de € 56 millions correspondant à la valeur économique des options de souscription et des actions de performance attribuées aux bénéficiaires relevant du périmètre de l'Opération (y compris le Président-Directeur Général) pour les plans LTI14, 15 et 16, ce montant ayant été déterminé par un expert indépendant après la réalisation de l'Opération.

PSP 2016 en date du 17 mars 2016:

Ce plan a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 17 mars 2016. Il alloue 957 975 actions de performances à 737 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de deux conditions internes basées sur la marge sur résultat d'exploitation ajusté (« *Adjusted EBIT Margin* ») et le Cash-Flow Libre du Groupe, pour les exercices clos les 31 mars 2017, 2018, 2019, ainsi que sur une condition externe basée sur la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu cinq jours après la publication des résultats du 31 mars 2019.

En application de ces conditions, le nombre d'actions de performance sera déterminé comme suit :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Pondération des indicateurs clés	20%	25%	55%
Cash-Flow Libre (FCF)	10%	10%	10%
<i>Condition</i>	Attribution progressive, de 0 à la totalité des actions de performances allouées (100%) sur la base d'un FCF jusqu'à +€ 300 million (par an)		
Marge sur résultat d'exploitation ajusté (aEBIT)	10%	15%	15%
<i>Condition</i>	Attribution progressive, de 0 à la totalité des actions de performances allouées (100%) sur la base d'une marge sur aEBIT jusqu'à 7% (par an)		
Taux de Rentabilité de l'Action (TSR)	0%	0%	30%
<i>Condition</i>	Attribution progressive, de 0 à la totalité des actions de performances allouées (100%) sur la base d'un TSR d'Alstom jusqu'à 10 points au- dessus du TSR de l'indice		

Evolution

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)	Nombre d'actions de performance
En-cours au 31 mars 2014	8 849 932	36,49	2 506 196
Attribuées	0	0,00	0
Exercées	(481 126)	13,06	(495 050)
Annulées	(855 018)	27,23	(451 005)
En-cours au 31 mars 2015	7 513 788	39,06	1 560 141
Attribuées (*)	1 572 120	0,00	1 189 666
Exercées (*)	(519 494)	16,07	(427 740)
Annulées (*)	(727 859)	10,41	(113 230)
En-cours au 31 mars 2016	7 838 555	35,44	2 208 837
dont exerçables	7 135 043		N/A

*incluant les ajustements du rachat d'actions sur les plans d'options 9, 10, 12, 13, 14, 15 et 16, les actions de performance 15 (bénéficiaires internationaux) et 16, ainsi que 957 975 attribuées au travers du PSP 2016. Le prix moyen pondéré d'exercice est également impacté par le rachat d'actions.

Valorisation

	Plan n°11 options de sorption d'actions	Plan n°11 actions de performance	Plan n°12 options de sorption d'actions	Plan n°12 actions de performance	Plan n°13 options de sorption d'actions	Plan n°13 actions de performance
Date d'octroi	23/09/2008	23/09/2008	21/09/2009	21/09/2009	13/12/2010	13/12/2010
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	3,5	2,5 or 4,0	3,5	2,5 or 4,0	3,5	2,5 or 4,0
Fin de la période d'acquisition des droits	22/09/2011	31/05/2011 ou 22/09/2012	20/09/2012	31/05/2012 ou 20/09/2013	12/12/2013	31/05/2013 ou 12/12/2014
Prix d'exercice ajusté (*) (en €)	66,47	n/a	43,48	n/a	28,83	n/a
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	65,10	65,10	50,35	50,35	35,40	35,40
Volatilité	30%	n/a	30%	n/a	31%	n/a
Taux d'intérêt sans risque	4,1%	4,4%	2,0%	2,3%	1,8%	2,0%
Dividendes par action (en %)	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	3,1%	3,1%

(*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) et ajustés quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

	Plan n°14 options de sorption d'actions	Plan n°14 actions de performance	Plan n°15 options de sorption d'actions	Plan n°15 actions de performance	Plan n°16 options de sorption d'actions	Plan n°16 actions de performance	PSP 16 performance shares
Date d'octroi	04/10/2011	04/10/2011	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013	17/03/2016
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	4,0	2,5 or 4,0	4,0	2,5 or 4,0	3,0	4,0	3,2
Fin de la période d'acquisition des droits	03/10/2014	31/05/2014 ou 03/10/2015	09/12/2015	31/05/2015 ou 09/12/2016	30/09/2016	30/09/2017	17/05/2019
Prix d'exercice ajusté (*) (en €)	22,96	n/a	24,10	n/a	23,44	n/a	n/a
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	23,82	23,82	29,77	29,77	26,33	26,33	21,84
Volatilité	31%	n/a	30%	n/a	28%	n/a	n/a
Taux d'intérêt sans risque	1,5%	1,5%	0,5%	0,5%	0,9%	0,9%	0,3%
Dividendes par action (en %)	5,0%	5,0%	3,4%	3,4%	3,8%	3,8%	3,8%

(*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) et ajustés quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour le plan 11, un modèle de Black & Scholes pour les plans 12, 13, 14, 15 et 16, ainsi qu'un modèle Monte Carlo pour le PSP 2016 pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi pour les plans 11 à 16 et celle d'Alstom pour le PSP 2016 .

Le Groupe a comptabilisé une charge de € 8 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2016, dont € 6 millions au titre des activités non poursuivies (à comparer aux € 26 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2015, dont € 20,5 millions au titre des activités non poursuivies).

23.2 Droits à plus-value (Stock Appreciation Rights "SARs")

Caractéristiques principales

	SARs n°8	SARs notionnels (1)	SARs n°9	SARs n°10
Date d'octroi	18/11/2005	16/12/2005	28/09/2006	25/09/2007
Date d'acquisition des droits	27/09/2008	27/09/2008	28/09/2009	25/09/2010
Date d'expiration	18/11/2015	26/09/2015	28/09/2016	24/09/2017
Nombre de bénéficiaires	4	-	3	8
Nombre initial ajusté des droits à plus-value accordés (2)	6 000	-	8 750	4 800
Nombre de droits à plus-value exercés depuis l'origine	(5 000)	-	(1 250)	-
Nombre des droits à plus-values annulés depuis l'origine	(1 000)	-	-	(1 000)
Nombre de droits à plus-value restant à lever au 31 mars 2016	-	-	7 500	3 800
Prix d'exercice ajusté (3) (en €)	22,45	17,88	36,05	73,42

- (1) Les droits à plus-value du plan notionnel sont plafonnés à € 22,45 et ont été octroyés au cours de € 17,88
- (2) Les droits à plus-value ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'attribution
- (3) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'Administration (sans décote, ni surcote).

Variations

	Nombre de SARs	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)
En-cours au 31 mars 2014	19 550	41,05
Attribués	-	-
Exercés	-	-
Annulés	-	-
En-cours au 31 mars 2015	19 550	41,05
Attribués	-	-
Exercés	(6 250)	31,65
Annulés	(2 000)	47,94
En-cours au 31 mars 2016	11 300	48,62
dont exerçables	11 300	

Valorisation

	SARs n°8	SARs notionnels (1)	SARs n°9	SARs n°10
Date d'octroi	18/11/2005	16/12/2005	28/09/2006	25/09/2007
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	4	4	4	4
Fin de la période d'acquisition des droits	27/09/2008	27/09/2008	28/09/2009	24/09/2010
Prix d'exercice ajusté (2) (en €)	22,45	17,88	36,05	73,42
Cours de l'action au 31 mars 2016 (en €)	22,47	22,47	22,47	22,47
Cours de l'action au 31 mars 2015 (en €)	28,96	28,96	28,96	28,96
Volatilité	17,92%	17,92%	17,92%	17,92%
Taux d'intérêt sans risque	0,23%	0,23%	0,23%	0,23%
Dividendes par action (en %)	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%

- (1) Les droits à plus-value du plan notionnel ont été octroyés au cours de € 17,88 et sont plafonnés à € 22,45.
- (2) Le nombre de SARs et leurs prix d'exercice ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impacté le nombre d'actions après les dates d'octroi.

Les droits à plus-value sont valorisés, à la date d'attribution, en utilisant un modèle de Black & Scholes en prenant en compte les termes et modalités de ces instruments à cette date. Jusqu'au paiement des droits à plus-value, la dette est revalorisée à chaque clôture. Les changements de juste valeur de cette dette sont comptabilisés au compte de résultat.

Note 24. Provisions

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Dotations	Reprises	Utilisations	Reclassements et autres variations	Au 31 mars 2016
Garanties	100	59	(15)	(48)	9	105
Litiges, réclamations et autres	931	66	(28)	(825)	(41)	103
Provisions courantes	1 031	125	(43)	(873)	(32)	208
Litiges et risques fiscaux	106	159	(10)	(43)	2	214
Restructurations	47	56	(8)	(24)	(1)	70
Autres provisions non courantes	130	289	(20)	(15)	(13)	371
Provisions non courantes	283	504	(39)	(82)	(11)	655
TOTAL DES PROVISIONS	1 314	6 29	(81)	(955)	(44)	863

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2014	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Provisions liées à des actifs destinés à la vente	Au 31 mars 2015
Garanties	663	223	(198)	(177)	19	(430)	100
Litiges, réclamations et autres	528	937	(160)	(106)	(4)	(264)	931
Provisions courantes	1 191	1 160	(358)	(283)	16	(695)	1 031
<i>Dont provisions courantes liées aux activités non poursuivies</i>	<i>847</i>	<i>311</i>	<i>(291)</i>	<i>(193)</i>	<i>21</i>	<i>(695)</i>	<i>-</i>
Litiges et risques fiscaux	201	74	(42)	(10)	2	(119)	106
Restructurations	162	122	(9)	(74)	1	(155)	47
Autres provisions non courantes	347	148	(41)	(150)	44	(218)	130
Provisions non courantes	710	344	(92)	(234)	46	(491)	283
<i>Dont provisions non courantes liées aux activités non poursuivies</i>	<i>512</i>	<i>227</i>	<i>(67)</i>	<i>(196)</i>	<i>15</i>	<i>(491)</i>	<i>-</i>
TOTAL DES PROVISIONS	1 901	1 504	(450)	(517)	62	(1 186)	1 314
<i>Dont provisions liées aux activités non poursuivies</i>	<i>1 359</i>	<i>538</i>	<i>(358)</i>	<i>(389)</i>	<i>36</i>	<i>(1 186)</i>	<i>-</i>

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2016 proviennent essentiellement du paiement de l'amende liée au DOJ (accord conclu avec le département américain de la justice (DOJ) se traduisant par une amende de € 722 millions, comptabilisée en provision courante dans les activités poursuivies au 31 mars 2015).

Les provisions pour garantie sont relatives aux coûts estimés restant à encourir sur la durée résiduelle de garantie contractuelle des contrats terminés.

Les provisions pour litiges, réclamations et autres correspondent aux risques opérationnels non directement rattachés aux contrats en cours d'exécution.

Concernant les litiges fiscaux, les déclarations fiscales des entités du Groupe sont soumises au contrôle des autorités fiscales dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe réalise des opérations. Les redressements qui peuvent être notifiés à l'issue de ces contrôles peuvent ensuite faire l'objet de transactions avec les autorités concernées ou d'appels auprès des tribunaux

compétents. Le Groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense, qu'il met en œuvre toutes les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable et qu'il a constitué toutes les provisions nécessaires pour faire face aux décaissements jugés probables sur les procédures estimées défavorables.

Les provisions de restructuration sont liées à l'adaptation de la présence du Groupe dans certains pays.

Les autres provisions non courantes couvrent des risques sur garanties données relatives à des cessions, des litiges avec des salariés, des désaccords commerciaux et des obligations d'ordre environnemental.

Note 25. Engagements de retraite et avantages assimilés

En complément des régimes obligatoires de sécurité sociale, le Groupe a mis en place des régimes d'avantages du personnel. Les régimes à prestations définies s'élèvent à € 938 millions au 31 mars 2016 (voir Note 25.2) et s'analysent comme suit :

- des plans de retraite à hauteur de € 741 millions ;
- d'autres avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de € 158 millions, comprenant des plans d'indemnités de fin de carrière en France et en Italie ;
- des régimes d'avantages à long terme à hauteur de € 39 millions, qui correspondent principalement aux médailles du travail en France et en Allemagne.

Les provisions nettes pour engagements de retraite et avantages assimilés s'élèvent à € 486 millions au 31 mars 2016 contre € 453 millions au 31 mars 2015.

25.1 Description des régimes de retraite

Les avantages postérieurs à l'emploi sont octroyés aux salariés à travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. Les cotisations versées sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice.

Après la cession des activités Energie, les engagements de retraites et avantages assimilés se situent principalement au Royaume-Uni, en Allemagne, France, et aux Etats-Unis.

Les caractéristiques spécifiques des plans de retraite (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables à chaque pays d'implantation du Groupe.

Au Royaume-Uni, trois plans de retraite à prestations définies couvrent différentes populations. Chacun de ces plans, sections du vaste plan de pension « *UK Railways* », assure le versement d'une rente de retraite indexée. Deux de ces plans sont historiques et ont été fermés aux nouveaux entrants à compter du 1er juillet 2013. Le troisième est consécutif à l'acquisition des titres de l'entité détenus par Balfour Beatty dans l'entité Signalling Solutions Limited. Les nouveaux entrants ont accès à un régime de retraite collectif à cotisations définies (*Group Personal Pension* ou « *GPP* »), à un plan d'assurance vie et à une couverture en cas d'invalidité.

En Allemagne, les différents régimes couvrent les retraites et les risques de décès et d'invalidité. Dans le passé, les droits à la retraite accumulés étaient liquidés en rente. Afin de réduire les risques liés aux régimes à prestations définies, ces plans ont été profondément modifiés pour l'acquisition des droits futurs en 2010 pour les salariés du Secteur Transport. Ces plans sont toujours comptabilisés comme des régimes à prestations définies sous IAS19R, mais présentent des risques bien moindres pour le Groupe. Les cotisations des salariés sont versées sur des plans de retraite à cotisations définies.

En France, les régimes à prestations définies sont principalement des indemnités de fin de carrière prévus conformément aux accords de convention collective ou aux accords de Groupe.

Dans certains pays, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante.

La valeur de marché des fonds vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, pour la détermination du déficit provisionné, ou des excédents des actifs de couverture reconnus à l'actif sous réserve de conditions particulières.

Dans les tableaux ci-après, la zone "Autres" représente principalement le Canada, les Etats-Unis et la Suisse.

Aux Etats-Unis, les plans de retraite à prestations définies ont été transformés en plans de retraite à contributions définies. Par ailleurs, avant la cession des activités énergie, les salariés de la société Transport inc. bénéficiaient d'un plan de retraite à prestations définies qui couvrait tous les secteurs du Groupe Alstom et était fermé à tout nouvel entrant. Ce plan a été transféré à General Electric lors de la transaction ; les anciens salariés d'Alstom ne pouvant continuer à

bénéficiaire des prestations offertes au travers de ce plan. Enfin, au moment de la cession, un nouveau plan de retraite à prestation définie a été mis en place comme instrument de rétention pour environ 400 salariés d'Alstom Signalling Operation LLC (anciens salariés de General Electric). Ce plan est fermé aux nouveaux entrants et offre aux bénéficiaires les mêmes prestations que celles dont ils pouvaient bénéficier avant l'acquisition de cette entité par le groupe. C'est le seul plan de retraite « non syndiqué » aux Etats Unis. Un plan de retraite à cotisations définies est ouvert pour les salariés non syndiqués. Un plan de couverture des frais médicaux est ouvert à une petite partie de la population des salariés d'Alstom Signalling Inc. Il existe également un dispositif d'assurance-vie intégralement financé par l'employeur pour une population encore plus réduite de salariés d'Alstom Signalling Inc.

25.2 Evolution de la dette actuarielle

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Dette actuarielle en début d'exercice	(952)	(388)	(431)	(133)
Coût des services rendus	(29)	(9)	(16)	(4)
Cotisations des employés	(4)	(3)	-	(1)
Intérêts sur la dette actuarielle	(24)	(15)	(6)	(3)
Modifications de régime	(1)	-	2	(3)
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-
Réductions	-	-	-	-
Liquidations	11	-	11	-
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(12)	1	(7)	(6)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses	(20)	(4)	(14)	(2)
Prestations versées	65	2	24	39
Dette actuarielle relative aux actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Ecart de change	28	16	(11)	23
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	(938)	(400)	(448)	(90)
<i>dont :</i>				
Plans financés	(728)	(400)	(274)	(54)
Plans non financés	(210)	-	(174)	(36)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Dette actuarielle en début d'exercice	(5 974)	(2 505)	(1 518)	(1 140)	(811)
Coût des services rendus	(116)	(14)	(56)	(29)	(17)
Cotisations des employés	(42)	(3)	(38)	-	(1)
Intérêts sur la dette actuarielle	(238)	(123)	(38)	(37)	(40)
Modifications de régime	(26)	-	9	(8)	(27)
Acquisitions/cessions de filiales	52	-	-	17	35
Réductions	3	-	-	-	3
Liquidations	4	-	-	-	4
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	24	8	4	14	(2)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses	(1 038)	(504)	(257)	(211)	(66)
Prestations versées	359	132	80	71	76
Dette actuarielle relative aux actifs destinés à la vente	6 871	3 009	2 060	892	910
Ecart de change	(831)	(388)	(279)	-	(164)
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	(952)	(388)	(33)	(431)	(100)
<i>dont :</i>					
Plans financés	(643)	(388)	(33)	(155)	(67)
Plans non financés	(309)	-	-	(276)	(33)

25.3 Evolution des actifs de couverture

Comme précisé dans la Note 25.1, dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de pension ont été progressivement constitués par le versement de cotisations par l'employeur et les salariés, principalement au Royaume-Uni, en Suisse, aux Etats-Unis et en Allemagne.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	500	355	72	73
Produit d'intérêts	15	13	1	1
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	(10)	(12)	(4)	6
Cotisations versées par le Groupe	17	6	7	4
Cotisations des employés	4	3	-	1
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-
Liquidations	(9)	-	(9)	-
Prestations versées	(30)	(2)	-	(28)
Juste valeur des actifs relative aux actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Ecart de change	(35)	(23)	1	(13)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	452	340	68	44

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	4 522	2 125	1 556	324	517
Produit d'intérêts	173	102	36	10	25
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	360	170	116	44	30
Cotisations versées par le Groupe	138	61	59	3	15
Cotisations des employés	42	3	38	-	1
Acquisitions/cessions de filiales	(24)	-	-	-	(24)
Liquidations	(4)	-	-	-	(4)
Prestations versées	(302)	(130)	(78)	(30)	(64)
Juste valeur des actifs relative aux actifs destinés à la vente	(5 110)	(2 287)	(1 975)	(279)	(569)
Ecart de change	705	311	279	-	115
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	500	355	31	72	42

25.4 Rapprochement de la couverture financière avec les actifs et passifs reconnus au bilan

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Dette actuarielle	(938)	(952)
Juste valeur des actifs de couverture	452	500
Couverture financière	(486)	(452)
Incidence du plafonnement des actifs	-	(1)
PROVISION NETTE	(486)	(453)
<i>dont :</i>		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(487)	(461)
Excédents des actifs de couverture	1	8

Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2016 proviennent principalement du Canada, de la France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique.

L'actif de € 1 million reconnu au bilan, principalement au titre d'un fonds de pension au Royaume-Uni, est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

25.5 Allocation des actifs de couverture

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	%	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Actions	237	52,4%	64%	28%	4%
Obligations	159	35,2%	32%	67%	7%
Actifs immobiliers	11	2,4%	3%	-	-
Autres	45	10,0%	1%	5%	89%
TOTAL	452	100%	100%	100%	100%

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2015	%	Royaume-Uni	Switzerland	Zone euro	Autres
Actions	220	44,0%	44%	31%	34%	38%
Obligations	238	47,6%	48%	51%	62%	53%
Actifs immobiliers	23	4,6%	5%	13%	-	6%
Autres	19	3,8%	3%	5%	4%	3%
TOTAL	500	100%	100%	100%	100%	100%

Il existe un marché actif pour l'ensemble des actifs de couverture à l'exception des actifs immobiliers.

Les évolutions dans la composition des fonds, entre mars 2015 et 2016, proviennent principalement de l'intégration de SSL.

Les actifs de chaque fonds sont gérés par un comité d'investissement dédié, conformément aux dispositions statutaires et réglementations locales.

Le Groupe est représenté dans ces comités, et y promeut des stratégies d'investissement simples et diversifiées. L'objectif est de limiter les risques d'investissement à ceux nécessaires à la couverture des engagements (gestion actif-passif). Il en résulte une allocation stratégique qui privilégie les actifs liquides, et notamment les obligations longues.

Au 31 mars 2016, les fonds ne détiennent pas de titres émis par le Groupe.

25.6 Hypothèses (taux moyens pondérés)

Une évaluation actuarielle des engagements a été réalisée pour les clôtures au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015.

Ces évaluations prennent en compte :

- des hypothèses de taux de rotation de personnel, de mortalité et d'évolution des salaires ;
- Des hypothèses de départ à la retraite variant entre 60 et 65 ans selon les pays et législations applicables ;
- Des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par pays et par plan.

(en %)	Au 31 mars 2016	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation	2,57	3,45	1,65	3,30
Taux d'augmentation des salaires	3,08	3,60	2,73	2,55

(en %)	Au 31 mars 2015(1)	Royaume-Uni	Suisse	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation	2,80	3,50	1,15	1,86	3,78
Taux d'augmentation des salaires	3,17	3,80	1,49	2,71	2,44

(1) Hypothèses relatives aux activités poursuivies (le taux d'actualisation pour l'ensemble du Groupe est de 2,68%, le taux d'augmentation des salaires pour l'ensemble du Groupe de 2,91%)

Au 31 mars 2016, les durations moyennes des engagements sont les suivantes :

(en années)	Au 31 mars 2016	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Duration moyenne pondérée	15	17	13	13

Taux d'actualisation

Conformément aux exigences de la norme IAS 19R, les taux d'actualisation sont déterminés chaque année par référence aux taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dans les zones monétaires adéquates. Dans certains pays, en l'absence de marché actif pour de telles obligations, les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux des emprunts d'Etat. Les informations requises sont fournies par les actuaires externes du Groupe et divers indices et cotations de marché.

Taux d'augmentation des salaires

Les taux d'augmentation des salaires sont déterminés localement, puis revus au niveau du Groupe.

Hypothèses relatives aux plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi

Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 8,82% au 31 mars 2016 puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 5,65% à partir de 2022.

Analyse de sensibilité

Une hausse ou une baisse de 25 points de base des principales hypothèses auraient les impacts suivants sur les engagements de retraite et avantages assimilés :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'actualisation	(32) / + 34
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'augmentation des salaires	+ 9 / (9)

25.7 Analyse de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés

Au 31 mars 2016, la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés, pour l'ensemble du Groupe, s'analyse comme suit:

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2016	Activités poursuivies (1)	Activités non poursuivies	Exercice clos le 31 mars 2015	Activités poursuivies (1)	Activités non poursuivies
Coût des services rendus	(103)	(29)	(74)	(116)	(17)	(99)
Régimes à cotisations définies	(186)	(93)	(93)	(232)	(91)	(141)
Résultat opérationnel	(289)	(122)	(167)	(348)	(108)	(240)
Gains/(pertes) actuariels des autres avantages à long terme	(3)	(3)		(8)	(1)	(7)
Gains/(pertes) sur services passés	(1)	(1)		(26)	(16)	(10)
Réductions/liquidations de régimes	5	1	4	3	-	3
Autres produits (charges)	1	(3)	4	(31)	(17)	(14)
Produits financiers (charges financières)	(40)	(9)	(31)	(65)	(14)	(51)
TOTAL DE LA CHARGE SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS	(328)	(134)	(194)	(444)	(139)	(305)

(1) Dont € 17 millions au 31 mars 2016 contre € 8 millions au 31 mars 2015 au Royaume Uni et € 93 millions au 31 mars 2016 contre € 106 millions, au 31 mars 2015, dans la zone Euro.

25.8 Cotisations et prestations payées par l'employeur

Conformément aux législations et pratiques locales, le Groupe verse des cotisations aux plans financés, ainsi que des prestations aux bénéficiaires des plans non financés.

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élève à € 52 millions, ce qui couvre à la fois les cotisations liées aux services rendus au cours de l'exercice et les cotisations exceptionnelles en cas de sous-financement.

Les montants estimés de cotisations et prestations qui seront versées au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

- € 27 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 ;
- € 24 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;
- € 26 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Le montant total des versements effectués dans le cadre des plans à cotisations définies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élève à € 186 millions.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe estime que les paiements devraient rester stables au cours des prochaines années, à périmètre et taux de change constants.

Note 26. Dette financière

<i>Valeur inscrite au bilan (en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Emprunts obligataires	1 970	3 838
Autres emprunts	115	856
Options et compléments de prix sur entités acquises	54	2
Instruments dérivés liés aux activités de financement	18	59
Intérêts courus	20	39
Emprunts	2 177	4 794
<i>Non courants</i>	<i>1 538</i>	<i>2 847</i>
<i>Courants</i>	<i>639</i>	<i>1 947</i>
Dettes sur contrats de location-financement	26	27
Dettes sur contrats de location de longue durée (1)	301	365
Dettes sur contrats de location-financement	327	392
<i>Non courantes</i>	<i>280</i>	<i>341</i>
<i>Courantes</i>	<i>47</i>	<i>51</i>
TOTAL DETTE FINANCIÈRE	2 504	5 186

(1) Les dettes sur contrats de location de longue durée correspondent à des passifs afférents à un contrat de location de trains et équipements connexes (voir Notes 15 et 31).

Les mouvements de la dette financière entre le 31 mars 2015 et 2016, après finalisation de l'opération de cession avec General Electric, proviennent principalement du remboursement :

- De deux emprunts obligataires pour un montant total de € 1 000 millions (€ 500 millions étant arrivés à échéance le 5 octobre 2015 et € 500 millions le 2 mars 2016) ;
- Partiel, le 19 février 2016, des emprunts obligataires, suite à l'offre publique d'achat, pour € 953 millions (correspondant à € 875 millions en valeur nominale) ;
- Des billets de trésorerie pour un montant de € 741 millions.

De plus, du 1^{er} avril au 2 novembre 2015, des financements additionnels court-terme ont été tirés (billets de trésorerie, prêts-relais, facilités de crédit renouvelables) et remboursés à l'issue de l'opération avec General Electric.

Le tableau suivant présente les caractéristiques principales des emprunts obligataires du Groupe :

	Valeur nominale initiale (en millions d'€)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Remboursement à maturité	Montant nominal racheté	Montant nominal	
							résiduel au 31 mars 2016	valeur de marché au 31 mars 2016
Alstom octobre 2015	500	05/10/2015	2,88%	2,98%	(500)		-	
Alstom mars 2016	500	02/03/2016	3,87%	4,05%	(500)		-	
Alstom février 2017	750	01/02/2017	4,13%	4,25%		(297)	453	468
Alstom octobre 2017	350	11/10/2017	2,25%	2,44%		(78)	272	280
Alstom octobre 2018	500	05/10/2018	3,63%	3,71%		(129)	371	400
Alstom juillet 2019	500	08/07/2019	3,00%	3,18%		(217)	283	304
Alstom mars 2020	750	18/03/2020	4,50%	4,58%		(154)	596	683
TOTAL						(875)	1 975	2 135

Le taux d'intérêt notionnel moyen pondéré ressort à 3,73% au 31 mars 2016 quand le taux d'intérêt effectif moyen pondéré ressort à 3,85%.

Note 27. Instruments financiers et gestion des risques financiers

27.1 Instruments financiers présentés dans les états financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts ainsi que des dettes fournisseurs et comptes rattachés. L'objectif principal de ces passifs financiers est d'assurer le financement des activités opérationnelles.

Les principaux actifs financiers du Groupe comprennent des prêts, des créances clients et comptes rattachés ainsi que des équivalents de trésorerie.

Le Groupe est exposé aux risques de variations des taux de change et des taux d'intérêts, aux risques de crédit et aux risques de liquidité.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- lorsqu'ils ne font pas l'objet de couvertures de taux, les emprunts sont évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- la juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché ou à partir des taux en vigueur proposés au Groupe pour des instruments de même échéance ;
- la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances clients et comptes rattachés et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est considérée identique à leur valeur comptable, en raison de leur courte maturité, ou égale à leur valeur de marché dans le cas des OPCVM ;
- la juste valeur des instruments de couverture représente, sur la base des taux d'intérêt et de change à la date de clôture, le montant que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait sa position à cette même date.

L'application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » qui requiert la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Exercice clos le 31 mars 2016

Contribution au bilan au 31 mars 2016

Au 31 mars 2016 (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers			
			JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne	Modèle interne	Total
									basé sur des données de marché observables	non basé sur des données de marché observables	
Autres titres de participation	38	-	-	38	-	-	38	-	-	38	38
Autres actifs non courants	401	1	-	-	400	-	400	-	82	318	400
Clients et comptes rattachés	1 613	-	-	-	1 613	-	1 613	-	1 613	-	1 613
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	1 118	466	312	-	150	191	652	-	652	-	652
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	22	-	-	-	-	22	22	-	22	-	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 961	-	1 143	-	818	-	1 961	1 143	818	-	1 961
ACTIF	5 153	467	1 455	38	2 981	213	4 686	1 143	3 187	356	4 686
Emprunts non courants	1 538	-	-	-	1 538	-	1 538	1 666	16	-	1 682
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	280	-	-	-	280	-	280	-	280	-	280
Emprunts courants	639	-	-	-	621	18	639	467	187	-	654
Dettes sur contrats de location-financement courantes	47	-	-	-	47	-	47	-	47	-	47
Fournisseurs et comptes rattachés	1 133	-	-	-	1 133	-	1 133	-	1 133	-	1 133
Autres passifs courants	1 481	508	172	-	512	290	974	-	974	-	974
PASSIF	5 118	508	172	-	4 131	308	4 611	2 133	2 637	-	4 770

* JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés

Comme mentionné en Note 2.3.1., un instrument financier (options de ventes) est présenté avec les alliances en Note 12.1.

Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en millions d'€)	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	11	-	(225)	(214)
Produits d'intérêts (1)	11	-	-	11
Charges d'intérêts	-	-	(225)	(225)
Dividendes	-	1	-	1
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Résultat de change et divers	-	-	(105)	(105)
RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016	11	1	(330)	(318)

(1) à l'exception des charges d'intérêts refacturées par le Groupe aux activités non poursuivies dans le cadre des accords de cash pooling (voir Notes 3 et 7)

Exercice clos le 31 mars 2015

Contribution au bilan au 31 mars 2015

	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)				Juste valeur des éléments classés en instruments financiers					
			JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total	
Au 31 mars 2015 (en millions d'€)												
Autres titres de participation	36	-	-	36	-	-	-	36	-	-	36	36
Autres actifs non courants	473	8	-	-	465	-	465	-	82	383	465	465
Clients et comptes rattachés	1 470	-	-	-	1 470	-	1 470	-	1 470	-	1 470	1 470
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	1 957	540	493	-	143	782	1 418	-	1 418	-	1 418	1 418
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	61	-	-	-	-	61	61	-	61	-	61	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 599	-	1 599	-	-	-	1 599	-	1 599	-	1 599	1 599
ACTIF	5 596	548	2 092	36	2 078	843	5 049	-	4 630	419	5 049	5 049
Emprunts non courants	2 847	-	-	-	2 847	-	2 847	-	3 132	-	3 132	3 132
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	341	-	-	-	341	-	341	-	341	-	341	341
Emprunts courants	1 947	-	-	-	1 889	58	1 947	-	1 970	-	1 970	1 970
Dettes sur contrats de location-financement courantes	51	-	-	-	51	-	51	-	51	-	51	51
Fournisseurs et comptes rattachés	917	-	-	-	917	-	917	-	917	-	917	917
Autres passifs courants	2 492	575	176	-	382	1 360	1 918	-	1 918	-	1 918	1 918
PASSIF	8 595	575	176	-	6 427	1 418	8 021	-	8 329	-	8 329	8 329

* JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; ADV signifie Actifs Disponibles à la Vente ; PCD signifie Prêts, Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés

Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2015

(en millions d'€)	JV par résultat	ADV	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	12	-	(193)	(181)
<i>Produits d'intérêts (1)</i>	12	-	-	12
<i>Charges d'intérêts</i>	-	-	(193)	(193)
Dividendes	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Résultat de change et divers	-	-	(18)	(18)
RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015	12	-	(211)	(199)

(2) à l'exception des charges d'intérêts refacturées par le Groupe aux activités non poursuivies dans le cadre des accords de cash pooling (voir Notes 3 et 7)

27.2 Gestion du risque de change

Dettes financières

L'analyse de la dette financière par devise et en valeur nominale est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Euro	2 011	4 650
Real brésilien	24	78
Livre sterling	309	377
Rouble russe	-	7
Dollar américain	84	46
Autres devises	82	40
DETTE FINANCIÈRE EN VALEUR NOMINALE	2 510	5 198

La dette libellée en GBP s'explique essentiellement par l'opération de location à long-terme de train, dont London Underground est partie prenante. Cette dette de € 302 millions est contrebalancée par des créances à long terme de même maturité également libellées en livres sterling qui sont comptabilisées en autres actifs non courants (voir Notes 14, 26 et 31).

Instruments financiers dérivés

Quand Alstom Holdings en a la possibilité, elle agit en qualité de banque interne pour le compte de ses filiales, au travers d'accords de centralisation de trésorerie ou de conventions de prêts/dépôts. Les positions inter-compagnies ainsi générées sont couvertes au travers de swaps de change, dont le coût de la couverture est inclus dans le coût net de change (voir Note 7).

Instruments dérivés de couverture des opérations

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, sur les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. La principale devise sur laquelle le Groupe a été exposé de façon significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 est le dollar américain.

Pendant la période d'appel d'offres, en fonction de la probabilité d'obtention du contrat et des conditions de marché, le Groupe couvre généralement une partie des offres en utilisant des options ou, si possible, des polices d'assurance exportation. Une fois le contrat signé, le Groupe utilise des contrats à terme pour couvrir son exposition durant la réalisation du contrat (soit comme seuls instruments de couverture, soit comme compléments aux polices d'assurance exportation).

Le Groupe impose à toutes ses entités opérationnelles d'utiliser des contrats à terme pour éliminer le risque de change sur toute vente ou achat. Les contrats à terme doivent être réalisés dans la

même devise que les éléments couverts. Généralement, la maturité des instruments correspond à celle des sous-jacents couverts. Toutefois, le Groupe peut décider, en fonction des conditions de marché, de traiter les instruments de couverture de plus courte maturité et de les reporter ultérieurement.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille de contrats à terme est de un an et sept mois bien que le Groupe ait des dérivés à terme dont la maturité est supérieure à cinq ans, en cohérence avec le caractère à long terme de certains contrats. Le Groupe se couvre sur plus d'une quarantaine de devises, avec de nombreux couples de devises différents selon quelle entité du Groupe est exposée au risque. Au 31 mars 2016, le portefeuille de dérivés du Groupe se compose de contrats à terme couvrant € 4 milliards de flux sortants (paiements aux fournisseurs) et € 4 milliards de flux entrants (paiements des clients). La variation des taux de change est compensée par la réévaluation au compte de résultat de la juste valeur des instruments dérivés.

Elle s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Instruments dérivés	
	Montant net	Juste Valeur
Ccy1 / Ccy2 *		
USD/EUR	(1 401)	(132)
EUR/BRL	(142)	(8)
EUR/INR	204	(3)
PLN/EUR	361	10
EUR/ZAR	324	16
USD/CAD	231	21
Others	427	(3)
Total	4	(99)

La plupart des instruments de couverture sont négociés par Alstom Holdings et rétrocédés via des contrats de couverture internes par Alstom Holdings aux filiales du Groupe. Lorsque la réglementation locale ne le permet pas, les instruments de couverture sont négociés directement par les filiales avec des banques locales sous la supervision de la Centrale de Trésorerie du Groupe.

Positions globales d'instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés assurant la couverture du risque de change est inscrite au bilan comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016		Au 31 mars 2015	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments dérivés rattachés à une couverture de juste valeur	212	307	831	1 383
Instruments dérivés rattachés à une couverture de flux de trésorerie	-	-	11	34
Instruments dérivés rattachés à une couverture d'investissement net	-	-	-	-
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	1	1	1	1
TOTAL	213	308	843	1 418

La juste valeur de ces instruments représente, sur la base des taux d'intérêt et de change, à la date de clôture, le montant que le groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait sa position à cette même date.

Au cours des exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016, la volatilité des taux de change au comptant, et dans une moindre mesure, la variation relative des courbes de taux d'intérêt des devises couvertes explique le montant de la juste valeur des instruments dérivés (positive ou négative). Pour les instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur provenant des taux de change au comptant sont presque intégralement compensées par la réévaluation des expositions sous-jacentes (qu'il s'agisse d'actifs et passifs comptabilisés au bilan ou d'engagements hors bilan).

La sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation du taux de change des devises de certains instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture, n'est pas significative.

Au 31 mars 2016, la juste valeur des instruments de couverture inclus dans les actifs et passifs destinés à la vente, correspondant aux actifs dont la cession est échelonnée ou reportée, est négligeable.

Au 31 mars 2015, la juste valeur des instruments de couverture inclus dans les actifs et passifs destinés à la vente, représente un passif net de € 270 millions (dont € 292 millions d'instruments de couverture vis-à-vis d'Alstom Holdings).

Alstom peut conclure avec des banques partenaires des conventions bilatérales qui ne prévoient pas de compensations des valeurs de marché des instruments dérivés.

Ces accords nécessitent généralement la compensation des montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces dérivés entrent dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation et sont présentés dans les tableaux suivants :

Au 31 mars 2016	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
		compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan		Instruments financiers	Cash collateral reçu	
(en millions d'€)						
Instruments dérivés - actifs	213		213	(164)		49
Instruments dérivés - passifs	(308)		(308)	164		(144)

Au 31 mars 2015	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
		compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan		Instruments financiers	Cash collateral reçu	
(en millions d'€)						
Instruments dérivés - actifs	843		843	(794)		47
Instruments dérivés - passifs	(1 418)		(1 418)	794		(623)

27.3. Gestion du risque de taux d'intérêt

A l'issue de l'opération conclue avec General Electric, le Groupe conserve des actifs financiers à court terme à taux variable, alors que sa dette est plutôt constituée d'obligations à taux fixe.

Le Groupe ne met pas en œuvre de politique de gestion active de son risque de taux. En revanche, sous la supervision du Comité exécutif, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché.

Montants inscrits au bilan (en millions d'€)	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Actifs financiers à taux variable	2 023	1 639
Actifs financiers à taux fixe	335	412
Actifs financiers portant des intérêts	2 358	2 051
Dettes financières à taux variable	169	1
Dettes financières à taux fixe, options et compléments de prix sur acquisitions	2 335	5 185
Dettes financières portant des intérêts	2 504	5 186
Position totale à taux variable avant swaps	2 192	1 640
Position totale à taux fixe avant swaps	2 670	5 597
Position totale avant couverture	4 862	7 237
Position totale à taux variable après swaps	2 192	1 640
Position totale à taux fixe après swaps	2 670	5 597
POSITION TOTALE APRÈS COUVERTURE	4 862	7 237

L'analyse de sensibilité est réalisée sur la base de la position nette de trésorerie après couverture au 31 mars 2016, en prenant l'hypothèse que cette position reste constante sur une année.

En l'absence d'instruments de couverture de taux, les effets de l'augmentation ou de la diminution des taux d'intérêt sont symétriques : une augmentation des taux d'intérêt de 0,1 % améliorerait le résultat financier net de € 2 millions alors qu'une diminution de 0,1 % le détériorerait pour le même montant.

27.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients) et de par ses activités financières au travers des dépôts, des contrats de couverture de change et des autres instruments financiers contractés auprès des banques et des institutions financières.

Risque lié aux créances commerciales

Le Groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles (voir aussi Note 17).

Dans des circonstances particulières, le Groupe couvre par des polices d'assurance jusqu'à 85 % du risque de contrepartie de certains contrats.

Risque lié aux autres actifs financiers

L'exposition du Groupe au risque de crédit lié aux autres actifs financiers est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Les instruments financiers sont négociés avec plus de 30 contreparties différentes et le risque est, donc, très dilué, la plus forte exposition avec une seule contrepartie (notée Aa2) étant limitée à € 13 millions.

Risque lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit provenant des soldes en banque et dans les institutions financières est géré de façon centralisée par le service Trésorerie du Groupe conformément à sa stratégie.

Consécutivement à la transaction du 2 novembre 2015 avec General Electric, le Groupe a diversifié sa politique de gestion d'actifs pour limiter le risque de contrepartie. En sus des dépôts à court terme placés auprès de contreparties bancaires de premier plan, le Groupe a investi dans des OPCVM qualifiés de « monétaires » ou « monétaires court terme » selon la classification de l'Autorité des Marchés Financiers. Les placements réalisés sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe, sous l'angle de la stricte conformité par rapport aux critères d'éligibilité édictés par IAS 7 ou des recommandations de l'AMF.

La société-mère du Groupe a accès aux liquidités des filiales détenues à 100 % par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre les sociétés du Groupe. Certaines

restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que la société-mère ait le pouvoir de contrôler les décisions des filiales au capital desquelles elle est majoritaire, ses filiales sont des entités juridiques distinctes et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à la société-mère peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles et peuvent être conditionnés à la réalisation de bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Parmi ces limitations, peuvent être mentionnées les réglementations locales relatives à l'assistance financière et les lois sur les bénéfices des sociétés.

La politique du Groupe consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société-mère dans la mesure du possible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions juridiques au niveau des filiales s'élevaient respectivement à € 191 millions et € 155 millions, pour les activités poursuivies, au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015.

27.5. Gestion du risque de liquidité

Critères financiers

En complément de sa trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, qui s'élèvent à € 1 961 millions au 31 mars 2016, le Groupe dispose d'une facilité de crédit renouvelable sur 5 ans avec deux extensions possibles d'une année, d'un montant de € 400 millions, non utilisée au 31 mars 2016.

Cette facilité est soumise aux critères financiers suivants, basés sur des données consolidées :

Critères financiers	Ratio maximal d'endettement net total
	(a)
	2.5

(a) Rapport de l'endettement net (c'est-à-dire le total des emprunts moins les valeurs mobilières de placement et la trésorerie ou les équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA.

Les indicateurs clés du Groupe utilisés pour calculer les critères financiers sont détaillés ci-dessous:

<i>(en millions d'€)</i>	Pour l'exercice clos au 31 mars 2016	Pour l'exercice clos au 31 mars 2015 (1)
EBITDA (hors plus value sur cessions)	358	107
Total endettement net	216	2 850
RATIO D'ENDETTEMENT NET TOTAL	0,6	26,6

(1) total des activités poursuivies et non poursuivies

Flux de trésorerie

L'objectif du Groupe est de maintenir un niveau élevé de liquidités, en adéquation avec la variation du besoin en fonds de roulement nécessaire à son activité opérationnelle. Un outil de planification des flux de trésorerie courants est utilisé pour répondre aux besoins du Groupe en matière de liquidités.

Les tableaux suivants présentent le montant des paiements en principal et intérêts de tous les instruments financiers détenus au 31 mars 2016 et 31 mars 2015.

Les données prévisionnelles représentatives de futurs actifs ou passifs ne sont pas indiquées. Les montants libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les versements d'intérêts à taux variable sont calculés en utilisant les derniers taux d'intérêt disponibles à la date de clôture. Les actifs et passifs pouvant faire l'objet de règlement à tout moment sont toujours affectés à l'échéance la plus proche.

Instruments financiers détenus au 31 mars 2016

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2016

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2017		2018		2019-2021		2022 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	318	21	38	9	21	-	243	-	16
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	22	-	22	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 961	1	1 961	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 301	22	2 021	9	21	-	243	-	16
Emprunts non courants	(1 538)	(58)	-	(57)	(272)	(107)	(1 266)	-	-
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(280)	-	-	(10)	(11)	(2)	(222)	(1)	(47)
Emprunts courants	(639)	-	(639)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(47)	(22)	(47)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(2 504)	(80)	(686)	(67)	(283)	(109)	(1 488)	(1)	(47)
TRÉSORERIE/(DETTE) NETTE	(203)	(58)	1 335	(58)	(262)	(109)	(1 245)	(1)	(31)

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2016

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2017		2018		2019-2021		2022 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	191	-	75	-	57	-	54	-	5
Actifs	191	-	75	-	57	-	54	-	5
Autres passifs courants	(290)	-	(114)	-	(96)	-	(67)	-	(13)
Passifs	(290)	-	(114)	-	(96)	-	(67)	-	(13)
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(99)	-	(39)	-	(39)	-	(13)	-	(8)

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2016

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2017		2018		2019-2021		2022 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres titres de participation	38	-	-	-	-	-	-	-	38
Autres actifs non courants	82	-	28	-	1	-	6	-	47
Clients et comptes rattachés	1 613	-	1 613	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	461	-	461	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 194	-	2 102	-	1	-	6	-	85
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 133)	-	(1 133)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	(684)	-	(684)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(1 817)	-	(1 817)	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	377	-	285	-	1	-	6	-	85

Instruments financiers détenus au 31 mars 2015

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2015

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2016		2017		2018-2020		2021 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	383	25	37	23	42	10	287	-	17
Valeurs mobilières de placement et autres	61	-	61	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 599	1	1 599	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 043	26	1 697	23	42	10	287	-	17
Emprunts non courants	(2 847)	(134)	-	(103)	(750)	(71)	(2 100)	-	3
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(341)	-	-	(25)	(49)	(13)	(288)	-	(4)
Emprunts courants	(1 947)	-	(1 947)	-	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(51)	(29)	(51)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(5 186)	(163)	(1 998)	(128)	(799)	(84)	(2 388)	-	(1)
TRÉSORERIE/(DETTE) NETTE	(3 143)	(137)	(301)	(105)	(757)	(74)	(2 101)	-	16

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2015

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2016		2017		2018-2020		2021 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	782	-	481	-	126	-	150	-	25
Actifs	782	-	481	-	126	-	150	-	25
Autres passifs courants	(1 360)	-	(679)	-	(301)	-	(344)	-	(36)
Passifs	(1 360)	-	(679)	-	(301)	-	(344)	-	(36)
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(578)	-	(198)	-	(175)	-	(194)	-	(11)

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2015

Flux des exercices clos le 31 mars (en millions d'€)	Valeur comptable	2016		2017		2018-2020		2021 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres titres de participation	36	-	-	-	-	-	-	-	36
Autres actifs non courants	82	-	28	-	1	-	6	-	47
Clients et comptes rattachés	1 470	-	1 470	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	635	-	635	-	-	-	-	-	-
Actifs	2 223	-	2 133	-	1	-	6	-	83
Fournisseurs et comptes rattachés	(917)	-	(917)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	(558)	-	(558)	-	-	-	-	-	-
Passifs	(1 475)	-	(1 475)	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	748	-	658	-	1	-	6	-	83

27.6 Gestion du risque sur les matières premières

L'essentiel des matières premières achetées par le Groupe a déjà été modifié et inclus dans des pièces détachées. Pour les autres matières premières, le Groupe inclut dans les contrats clients une clause d'ajustement de prix, de telle sorte que le Groupe ne connaisse qu'une exposition limitée à la variation des prix des matières premières.

Note 28. Autres passifs opérationnels courants

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Dettes de personnel	429	419
Impôt sur les sociétés	26	32
Autres taxes	66	105
Produits constatés d'avance	8	11
Autres dettes	490	389
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	290	1 360
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet de couverture	172	176
AUTRES PASSIFS OPÉRATIONNELS COURANTS	1 481	2 492

Pour mémoire, au 31 mars 2015, les instruments dérivés négociés par Alstom Holdings (cette entité étant dans le périmètre des activités poursuivies) incluaient les couvertures de change opérationnelles du périmètre Energie. Ces dérivés n'étaient pas comptabilisés comme des actifs et passifs disponibles à la vente, alors même que la réévaluation des éléments couverts en devise étrangère du périmètre Energie étaient, quant à elle, comptabilisée en actifs et passifs disponibles à la vente.

Au 31 mars 2016, seuls les dérivés relatifs aux activités poursuivies sont enregistrés au bilan.

Note 29. Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel ainsi que les effectifs totaux pour l'exercice clos le 31 mars 2016 sont relatifs aux activités poursuivies. En conséquence, les montants au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été retraités.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Frais de personnel	1 320	1 237
Charges sociales	389	379
Charges liées aux engagements de retraites et avantages assimilés (voir Note 25.7)	134	139
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 23)	2	6
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	1 845	1 761

	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice		
Ingénieurs et cadres	14 426	12 569
Autres employés	16 544	15 538
EFFECTIFS TOTAUX	30 970	28 107

Note 30. Passifs éventuels et contentieux

30.1 Passifs éventuels

Obligations commerciales

Les obligations contractuelles du Groupe envers ses clients peuvent faire l'objet de garanties délivrées par des banques ou des sociétés d'assurance. Ces garanties peuvent couvrir aussi bien des passifs déjà inscrits au bilan que des passifs éventuels.

Pour émettre ces garanties, le Groupe dispose, d'une part, de lignes bilatérales non confirmées dans de nombreux pays et, d'autre part, d'une ligne syndiquée et confirmée de € 3,5 milliards, contractée auprès de cinq banques de tout premier ordre, permettant d'émettre des garanties bancaires d'une durée maximale de 7 ans et ce, jusqu'au 1^{er} novembre 2018.

Au 31 mars 2016, l'encours total des garanties sur contrats des activités poursuivies délivrées par les banques et les sociétés d'assurance s'élève à € 7,6 milliards (contre € 7,0 milliards au 31 mars 2015).

L'encours disponible pour émissions au titre de la ligne syndiquée s'élève à € 1,1 milliards au 31 mars 2016 (contre € 2,0 milliards au 31 mars 2015). Les émissions au titre de la ligne de garanties syndiquées sont soumises à certains critères financiers (ratio d'endettement), basés sur les données consolidées du Groupe et cohérents avec le ratio d'endettement de la facilité de crédit.

Les indicateurs clés du Groupe utilisés pour calculer les critères financiers sont détaillés dans la Note 27.5.

Les engagements de financement hors-bilan ont été impactés par la clôture de la transaction avec General Electric, comme détaillé en Note 3.1.2.

Financement des ventes

Le Groupe a délivré, jusqu'en 2003, des garanties à des institutions financières ayant accordé des financements à des clients du Groupe, acheteurs d'équipements ferroviaires.

Jusqu'au 29 septembre 2015, les garanties octroyées au titre du financement des ventes concernaient des garanties données dans le cadre d'une location de longue durée de trains et d'équipements connexes exploités par London Underground Limited (Northern Line). Le client ayant exercé son droit unilatéral à étendre le contrat, l'engagement hors bilan correspondant à la valeur à laquelle Alstom aurait dû indemniser les banques si la période d'extension n'avait pas été confirmée, s'est éteint le 29 septembre 2015.

30.2 Contentieux

A titre préliminaire, il convient de noter que, en reprenant les activités Énergie d'Alstom, General Electric s'est engagé à supporter tous les passifs et risques associés, exclusivement ou de manière prédominante, à ces activités et, de manière symétrique, Alstom s'est engagé à conserver les passifs et risques associés aux activités non-transférées. Des mécanismes d'indemnisation croisée d'une durée de 30 ans (*Cross-Indemnification*) et de réallocation d'actifs (*Wrong Pocket*) sont stipulés dans le contrat de cession afin d'assurer que d'une part, les actifs – et les passifs – associés aux activités cédées reviennent bien à – et soient bien supportés par – General Electric et d'autre part, les actifs – et les passifs – qui ne relèvent pas des activités Énergie reviennent à – et soient supportés par – Alstom. De ce fait, les conséquences des litiges en cours lors de la réalisation de la vente et portant sur ces activités sont prises en charge par General Electric. Des clauses d'indemnisation protègent Alstom en cas de réclamations de tiers dirigées vers Alstom et portant sur ces activités cédées. De ce fait, et dans la mesure où Alstom ne gère plus ces litiges, ceux-ci ne sont plus intégrés dans la présente section. Ceci s'applique notamment aux litiges suivants qui faisaient l'objet de précédentes publications :

- Equipements GIS ;
- Transformateurs de puissance ;
- Centrale au lignite de Maritza.

Contentieux dans le cadre des activités courantes du Groupe

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux, principalement liés à des contrats. Ces procédures, qui concernent souvent des demandes

d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquentes dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets à long terme importants. Dans certains cas, les montants au titre de ces procédures contentieuses, qui peuvent être significatifs, sont réclamés au Groupe, et parfois, au Groupe solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortiums.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet d'une demande d'indemnisation chiffrée au début de la procédure. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à terminaison en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés, lorsqu'ils sont jugés correspondre à une estimation fiable de passifs probables. Les coûts définitifs peuvent excéder le montant des provisions du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Autres contentieux

- **Amiante**

Certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante en France, essentiellement, ainsi qu'en Italie et au Royaume-Uni. En France, ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de Sécurité sociale. D'autre part, des salariés et anciens salariés du Groupe non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante ont intenté des actions judiciaires devant les tribunaux français en vue d'obtenir l'indemnisation de préjudices ayant pour origine leur exposition prétendue à l'amiante, dont le préjudice spécifique d'anxiété.

Le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter les conséquences financières de telles procédures ne constituent pas un risque significatif. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci ne devraient pas avoir d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

- **Allégations de pratiques anti-concurrentielles**

- **Activités de Transport au Brésil**

En juillet 2013, l'autorité brésilienne de la concurrence (« CADE ») a perquisitionné plusieurs sociétés engagées dans les activités de transport au Brésil, dont la filiale d'Alstom, à la suite d'allégations de pratiques anticoncurrentielles et de paiements

illicites. Après une phase d'enquête préliminaire, CADE a notifié en mars 2014 l'ouverture d'une procédure administrative à l'encontre de plusieurs sociétés, dont la filiale brésilienne d'Alstom, et de certains employés d'Alstom (actuels et anciens). Alstom coopère avec CADE. Les sanctions envisageables au Brésil en cas de pratiques anticoncurrentielles avérées incluent des amendes, des sanctions pénales et une exclusion temporaire des marchés publics. Des sanctions civiles sont également possibles. Après la phase préliminaire, cette procédure est actuellement dans la phase de production des éléments de preuve. La période des audiences s'est déroulée entre janvier et mars 2016 et les salariés actuels et anciens du Groupe ont été entendus dans le cadre de la production de leurs témoignages. CADE met activement en avant ses positions dans cette procédure et le rapport final établissant les conclusions de CADE est de ce fait attendu d'ici la fin 2016. Il est difficile d'évaluer avec précision l'issue de cette procédure. Des employés d'Alstom (actuels et anciens) font également l'objet de poursuites pénales engagées par le procureur public de l'État de Sao Paulo dans le cadre de projets liés aux activités de transport faisant l'objet de la procédure de CADE.

En décembre 2014, le procureur public de l'État Sao Paulo a intenté une action judiciaire contre la filiale d'Alstom au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres sociétés, portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant un projet de maintenance de trains qui fait également l'objet de procédures administratives depuis 2013.

- **Allégations de paiements illicites**

Certaines sociétés du Groupe et/ou certains employés du Groupe (actuels et anciens) font actuellement l'objet d'enquêtes et/ou de procédures par des autorités judiciaires ou administratives (notamment au Brésil, au Royaume-Uni et en France) ou par des institutions financières internationales concernant des allégations de paiement illicites dans certains pays.

Le Groupe coopère avec les différentes autorités ou institutions concernées dans le cadre de l'ensemble de ces enquêtes ou procédures. Celles-ci peuvent se traduire par des sanctions pénales, notamment des amendes infligées au Groupe qui peuvent être significatives, l'exclusion de filiales du Groupe des procédures d'appels d'offres et peuvent engendrer des actions civiles.

Au Brésil, des actifs de deux filiales du Groupe ainsi que les actions de ces sociétés, ont été gelés suite à une décision préliminaire émise en février 2015 pour un montant de BRL 287 millions (environ € 70 millions) en relation avec une procédure en cours concernant un projet relatif à des activités Énergie datant des années 1990. Entre-temps, un accord transactionnel a été conclu entre les parties et, compte tenu du fait que les deux filiales du

Groupe engagées dans cette procédure doivent être transférées à General Electric dès que le gel des actions aura été levé, Alstom ne produira plus de rapport sur ce dossier lorsque le transfert sera devenu effectif.

Le Procureur de l'État de Sao Paulo a initié en mai 2014 une action à l'encontre d'une filiale du Groupe au Brésil et de plusieurs autres sociétés, pour un montant total d'environ € 600 millions hors pénalités éventuelles, concernant un projet relatif à des activités de transport. Les filiales se défendent activement face à ces actions.

Alstom a conclu le 22 décembre 2014 un accord avec le Département américain de la justice (DOJ) afin de mettre un terme à l'enquête initiée aux États-Unis depuis 2010 sur des filiales du Groupe concernant des allégations de violations potentielles du *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA). Deux anciennes filiales américaines, Alstom Power Inc. et Alstom Grid Inc. (anciennement Alstom T&D Inc.), ont accepté un accord de poursuites différées (*deferred prosecution agreements*) avec le DOJ relatif aux accusations de violation du FCPA. Etant donné que ces deux anciennes filiales américaines sont désormais détenues par General Electric, le suivi de leur accord de poursuites différées est géré par General Electric. Une autre filiale d'Alstom, Alstom Network Schweiz AG (anciennement Alstom Prom AG), a accepté de plaider coupable de violation des règles anti-corruption du FCPA. En conséquence, la société mère du Groupe, Alstom S.A., a accepté de plaider coupable de non-respect des dispositions du FCPA en matière de tenue des livres comptables et de contrôle interne et de payer une amende d'environ 772 millions de dollars. L'accord avec le DOJ a par ailleurs stipulé qu'aucune partie de l'amende ne pourra être transférée à General Electric dans le cadre de la cession des activités Énergie d'Alstom. La juridiction américaine compétente a approuvé cet accord lors d'une audience qui s'est tenue le 13 novembre 2015 et le paiement de l'amende prévue à cet accord a été effectué le 23 novembre 2015. Suite à la validation de cet accord, Alstom a transmis au DOJ le premier rapport annuel sur son programme d'intégrité dans le cadre de la période de trois ans prévue à l'accord pour la soumission de rapports annuels.

Au Royaume-Uni, le *Serious Fraud Office* (SFO) a ouvert des enquêtes en 2010. Au cours de l'exercice 2014/15, le SFO a engagé trois poursuites pénales à l'encontre d'entités du Groupe et de certains employés actuels et anciens concernant des projets situés en Pologne, en Tunisie, en Inde et en Hongrie relatifs aux activités de transport, et en Lituanie pour un projet relatif à des activités Énergie. En mars 2016, le SFO a annoncé la mise en accusation d'une septième personne dans son investigation. Il est prévu que la phase de procès commence en juin 2016 pour les projets transport. Il est difficile d'évaluer avec précision l'issue de ces procédures. Il convient de noter que la procédure portant sur le projet énergie en Lituanie implique une société transférée à General Electric. Compte tenu de la vente des activités Énergie d'Alstom à General Electric mentionnée dans la remarque préliminaire ci-dessus, les risques associés à ce dossier lituanien ainsi que sa gestion ont été transférés à General

Electric.

La Banque mondiale et Alstom ont conclu un accord de règlement négocié le 21 février 2012. Dans le cadre de cet accord, la Banque mondiale a annoncé l'exclusion d'ALSTOM Hydro France et ALSTOM Network Schweiz AG (Suisse) ainsi que leurs filiales des procédures de marchés publics financées par la Banque Mondiale, pour une période de trois ans qui a pris fin le 21 février 2015. La Banque mondiale a en effet considéré qu'Alstom avait mis en place un programme de conformité au sein du Groupe qui respecte les principes requis par les directives en matière de conformité et d'intégrité de la Banque mondiale et avait satisfait à toutes les autres conditions de l'accord de règlement négocié en février 2012.

▪ **Métro de la ville de Budapest**

En 2006, BKV a attribué à Alstom un contrat pour livrer des trains pour deux lignes de la ville de Budapest. Durant l'exécution du contrat, Alstom a subi des retards essentiellement imputables à des modifications de qualifications techniques demandées par BKV et au refus par l'organisme hongrois « NKH » de délivrer en 2010 l'homologation définitive des trains (en août 2007, le NKH avait délivré un agrément préliminaire). Le 19 octobre 2010, BKV a résilié le contrat et appelé les garanties bancaires. En juillet 2011, les parties sont convenues de la remise en vigueur du contrat et de la suspension de la procédure d'arbitrage initiée en janvier 2011 par Alstom. L'homologation définitive des trains a été obtenue en juillet 2012. La procédure d'arbitrage a repris le 17 décembre 2012 et se trouve en phase d'évaluation des dommages réclamés par les parties et d'expertise.

▪ **Infrastructures ferroviaires CR-1 Marmaray – Turquie**

En mars 2007, le ministère turc des Transports (DLH) a attribué le contrat de modernisation d'environ 75 km d'infrastructures ferroviaires dans la région d'Istanbul, connu sous le nom de « Marmaray Commuter Rail Project (CR-1) », au consortium Alstom Dogus Marubeni (AMD) dont est membre la principale filiale française d'Alstom Transport. Ce projet, qui incluait des travaux de tunnel ferroviaire transcontinental sous le Bosphore, a subi d'importants retards essentiellement imputables à des difficultés de mise à disposition du site de construction par DLH. Le consortium AMD a de ce fait résilié le contrat en 2010, décision contestée par DLH qui a alors appelé les garanties bancaires émises par le consortium à hauteur d'un montant d'environ € 80 millions. À la suite d'injonctions, le paiement de ces garanties bancaires a été interdit et le consortium AMD a immédiatement initié une procédure d'arbitrage en vue de régler le litige au fond. Le tribunal arbitral a décidé en décembre 2014 que le contrat devait être considéré comme résilié par application du droit turc et a autorisé les parties à produire

leurs réclamations respectives pour les dommages résultant de cette résiliation. La procédure d'arbitrage est désormais en phase d'évaluation des dommages et les parties voient les questions de production des documents applicables. En parallèle, DLH a renouvelé ses tentatives pour obtenir le paiement des garanties bancaires mais les actions en défense du consortium AMD ont permis à ce stade le rejet de ces demandes. Par ailleurs, en vertu d'une demande d'arbitrage notifiée le 29 Septembre 2015, la société Marubeni a lancé une procédure à l'encontre de la société Alstom Transport SA, prise en sa qualité de chef de file du consortium, en vue d'être indemnisée des conséquences de la résiliation du contrat avec AMD. Selon une approche identique, en vertu d'une demande d'arbitrage en date du 15 mars 2016, l'autre partenaire consorcial Dogus a lancé une procédure à l'encontre de la société Alstom Transport SA avec des prétentions similaires et une demande de consolidation des litiges entre les membres du consortium en une procédure unique. Alstom Transport SA rejette ces demandes d'indemnisation et se défend en conséquence dans la procédure.

▪ **Signalisation du métro de Sao Paolo – Brésil**

En juillet 2008, la société du métro de Sao Paolo (CMSP) a attribué à la filiale d'Alstom Transport au Brésil un contrat pour l'installation des systèmes de signalisation des lignes 1, 2 et 3 du métro de Sao Paolo. La réalisation du projet a subi des retards importants dont les causes sont contestées par les parties, chaque partie en attribuant l'origine à l'autre. CMSP ayant appliqué des pénalités de retard et refusé d'accorder aussi bien des extensions de délais que des compensations financières, la filiale d'Alstom Transport au Brésil a porté ses réclamations devant un tribunal arbitral. Cette procédure avait été suspendue afin de permettre aux parties d'explorer une résolution amiable du litige. Un accord transactionnel mettant fin au litige a été conclu le 30 novembre 2015, en intégrant notamment des abandons réciproques de réclamations, puis soumis pour validation à l'institution d'arbitrage compétente. Cette validation est intervenue le 27 janvier 2016 et a donc permis de clôturer ce litige, qui de ce fait ne fera plus l'objet de rapport dans cette section.

▪ **Trains régionaux Minuetto & Trains à grande vitesse Pendolino – Italie**

La filiale d'Alstom Transport en Italie est engagée dans deux procédures contentieuses avec la société de chemins de fer italienne Trenitalia, l'une liée à un contrat de fourniture de trains régionaux Minuetto attribué en 2001 (le « litige Minuetto »), l'autre à un contrat de fourniture de rames de trains à grande vitesse Pendolino attribué en 2004 (le « litige Pendolino »). Chacun de ces contrats a subi des problèmes techniques ainsi que des retards conduisant la société Trenitalia à appliquer des pénalités techniques et de retards et, par voie de conséquence, des rétentions de paiement. Les parties étant en désaccord sur certains aspects techniques, les causes des retards survenus et les responsabilités y afférentes, les différends relatifs à ces contrats ont été

portés devant les tribunaux italiens en 2010 et 2011 respectivement. Dans le cadre du litige Minuetto, le rapport d'expertise a été produit et Alstom en conteste le contenu par des demandes de modifications. Cette contestation est en cours de revue par la juridiction compétente. Dans le cadre du litige Pendolino, le rapport d'expertise a également été produit et Alstom a obtenu certaines corrections à ce rapport après en avoir contesté le contenu. Pour ce litige, la phase d'expertise est donc achevée et la procédure suit son cours sur les questions de droit.

▪ **Trains Intercités - Pologne**

Le 30 Mai 2011, PKP Intercity SA ("PKP") et les filiales d'Alstom Transport en Pologne et Italie ont signé un contrat pour la livraison de trains et services de maintenance à PKP. La livraison des trains avec le système de signalisation initialement prévu ne s'est pas avérée possible en raison de l'état des infrastructures ferroviaires en Pologne. Un litige est ainsi né entre les parties portant sur les dommages liés aux retards du projet, et PKP a lancé une procédure d'arbitrage le 29 avril 2015. Cette procédure d'arbitrage est dans la phase d'évaluation des dommages réclamés par les parties.

▪ **Northern Line – Royaume Uni**

En 1997, NLSP (une société de projet détenue à 100 % par ALSTOM UK Holdings Ltd.) signait un contrat ("Contrat") avec la société London Underground Ltd (LUL) pour la maintenance de 106 trains et équipements pour la ligne Northern Line. En 2002, LUL transférait ce Contrat à Tube Lines (TLL). La durée actuelle de ce Contrat est de 30 ans (1997-2027) répartie sur plusieurs périodes.

Le Contrat est une combinaison de 2 contrats portant respectivement sur le leasing des actifs et leur maintenance.

Un litige a fait surface entre les parties au sujet de la méthode de calcul des loyers de leasing payables par TLL pour les équipements de la Northern Line. De ce fait, une procédure de règlement alternative des litiges par voie d'adjudication a été initiée par TLL le 11 Mai 2015. Cette procédure d'adjudication est une forme accélérée de règlement alternatif des litiges, chaque partie pouvant ultérieurement faire appel de la décision de l'adjudicateur par voie de recours judiciaire. Par décision en date du 29 octobre 2015, l'adjudicateur a donné gain de cause à Alstom. Dans le prolongement de cette décision, un accord transactionnel a été conclu entre les parties afin de régler la répartition des frais juridiques du litige. Cet accord met fin à ce litige qui ne fera donc plus l'objet de rapport dans cette section.

Il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute

procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Note 31. Engagements de location

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Échéance des redevances		
		Inférieure à 1 an	de 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Location de longue durée (*)	332	59	273	-
Locations financement	32	10	12	10
Locations simples	245	29	133	83
TOTAL AU 31 MARS 2016	609	98	418	93
Location de longue durée (*)	423	62	361	-
Locations financement	85	17	52	16
Locations simples	471	96	275	100
TOTAL AU 31 MARS 2015	979	175	688	116

(*) Engagement afférent à un contrat de location des trains et équipements connexes (voir Note 26) avec les intérêts à payer.

Les mouvements entre le 31 mars 2015 et 2016 proviennent principalement du transfert de l'ancien siège social de Levallois à General Electric.

Note 32. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes au titre des deux derniers exercices ont été les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2016				Exercice clos le 31 mars 2015			
	Mazars		PricewaterhouseCoopers		Mazars		PricewaterhouseCoopers	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4,8	84%	5,3	86%	7,0	80%	10,3	87%
. ALSTOM SA	0,8	14%	0,9	15%	0,7	8%	1,2	10%
. Entités intégrées globalement	4,0	70%	4,4	71%	6,3	72%	9,1	77%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	0,8	14%	0,2	4%	1,7	19%	1,1	9%
. ALSTOM SA	0,3	5%	0,1	2%	0,3	3%	0,7	5%
. Entités intégrées globalement	0,5	9%	0,1	2%	1,4	16%	0,4	4%
Sous-total	5,6	98%	5,5	89%	8,7	99%	11,4	96%
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social (1)	0,1	2%	0,7	11%	0,1	1%	0,5	4%
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	5%
Sous-total	0,1	2%	0,7	11%	0,1	1%	0,5	4%
TOTAL	5,7	100%	6,2	100%	8,8	100%	11,9	100%

(1) Assistance fiscale rendue en dehors de la France permettant aux filiales étrangères du Groupe de répondre à certaines obligations déclaratives locales.

Note 33. Parties liées

Le Groupe a identifié les parties liées suivantes:

- Les actionnaires du Groupe
- Les coentreprises et entreprises associées (y compris les alliances Energie)

- L'Etat ou entreprises publiques
- Les principaux dirigeants

33.1 Actionnaires du Groupe

Bouygues, société française cotée à la Bourse de Paris, et l'Agence des Participations de l'Etat sont les principaux actionnaires du Groupe détenant plus de 5 % du capital de la société mère.

Au 31 mars 2016, l'Agence des Participations de l'Etat et Bouygues détiennent respectivement 20 % et 8% du capital et des droits de vote.

33.2 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés sur lesquelles Alstom exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles Alstom exerce un contrôle conjoint. Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

De plus, Alstom réalise des opérations avec des entreprises publiques, en particulier les groupes SNCF, RATP et les municipalités.

Les transactions avec le groupe SNCF concernent la conception et la fabrication de tout type de matériel roulant (tram-train, trains régionaux et intercitys, Trains à Grande Vitesse) pour les besoins de SNCF Mobilités. Elles concernent également la conception, la fabrication et la fourniture d'équipements et de solutions de signalisation et de sécurité.

Les transactions avec le groupe RATP concernent la conception et la fabrication de matériel roulant pour le réseau parisien (les trains régionaux à doubles niveaux, métros et tramways).

Les transactions avec les municipalités françaises sont relatives à la conception et la fabrication de métros, tramways, de signalisation, travaux énergétiques et d'infrastructure.

Dans la continuité de ces transactions, le Groupe fournit également des services associés comme la fourniture de pièces détachées, la réparation et la maintenance du matériel.

Toutes ces opérations sont réalisées dans le cadre d'appels d'offres sur le marché public, régis par une réglementation stricte, et dans un environnement concurrentiel répondant à des conditions normales de marché.

Bouygues et Alstom sont aussi impliqués dans divers contrats qui font partie du cours normal de l'activité (ex : contrats de téléphonie, contrats de construction). Ces relations d'affaires sont faites à des conditions normales de marché. Ces flux d'exploitation ne sont pas significatifs aux bornes du Groupe.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2016		Au 31 mars 2016	
	Produits	Charges	Créances	Dettes
Coentreprises	36	-	9	-
Entités associées	3	-	-	-

33.3 Montant comptabilisé en charge au titre des rémunérations et autres avantages accordés aux principaux dirigeants

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité exécutif. Consécutivement à l'opération avec General Electric, une transition a été opérée entre l'ancien comité exécutif en fonction jusqu'au 2 novembre 2015 et le nouveau. De plus Monsieur Patrick Kron a démissionné de ses fonctions de Président du Board et de Président Directeur Général d'Alstom. Il a été remplacé par Monsieur Henri Poupart-Lafarge à compter du 1^{er} février 2016.

<i>(en milliers d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Rémunérations (1)	24 399	8 136
Rémunération fixe	4 847	4 752
Rémunération variable	3 002	3 384
Montants exceptionnels	16 550	-
Engagements de retraite et avantages assimilés	1 064	3 694
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	915	3 558
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	149	136
Autres engagements de retraite	-	-
Autres avantages	6 987	5 384
Avantages en nature	455	209
Contributions sociales à la charge de l'employeur	5 459	2 080
Paiements fondés sur des actions (2)	1 073	3 095
TOTAL	32 450	17 214

- (1) Les montants exceptionnels incluent les primes exceptionnelles de rétention liées à la conclusion de l'opération avec General Electric, établis en accord avec General Electric, ainsi que des indemnités de départ. Ils incluent également le montant de la rémunération conditionnelle et exceptionnelle versée à Monsieur Patrick Kron conformément à la décision du Conseil d'Administration du 4 novembre 2014
- (2) Charge enregistrée dans le compte de résultat au titre des plans d'options de souscription d'actions et de remise d'actions de performance.

Les mouvements entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016 proviennent essentiellement :

- De la réorganisation du Comité Exécutif après la vente des activités Energie à General Electric, qui est passé de 7 à 12 membres, en plus du Président Directeur Général ;

- Du changement de Président-Directeur Général considéré comme une modification des hypothèses actuarielles de la provision des plans de retraite à prestations définies.

Note 34. Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe n'a pas identifié d'événement postérieur à la clôture qui devrait être mentionné dans les notes aux états financiers.

Note 35. Principales sociétés du périmètre de consolidation

Sont énumérées ci-après les principales sociétés du Groupe. La liste complète des sociétés consolidées est disponible sur demande au Siège du Groupe.

Société	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
SOCIETE MERE			
ALSTOM SA	France	-	Société mère
SOCIETES HOLDINGS			
ALSTOM Southern Africa Holdings	Afrique du Sud	100%	Intégration globale
ALSTOM Investment Company Limited	Chine	100%	Intégration globale
ALSTOM Espana IB SA Holding	Espagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Transportation Holding US Inc	Etats-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Power Holdings	France	100%	Intégration globale
ALSTOM T20	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Spa	Italie	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Holdings B.V.	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Holdings B.V.	Pays-Bas	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport UK (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
SOCIETE OPERATIONNELLES			
GIBELA Rail Transport Consortium (PTY) Ltd	Afrique du Sud	61%	Intégration globale
CITAL	Algérie	49%	Mise en équivalence
ALSTOM Transport Deutschland GmbH	Allemagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia Pty Ltd	Australie	100%	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100%	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e Transporte Ltda	Bésil	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada	Canada	100%	Intégration globale
CASCO Signalling Ltd	Chine	49%	Mise en équivalence
SHANGHAI ALSTOM Electrical Equipment Ltd	Chine	60%	Intégration globale
ALSTOM Transporte, S.A.	Espagne	100%	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Signalling Inc.	Etats-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Signalling Operation, LLC	Etats-Unis	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100%	Intégration globale
ALSTOM Hong-Kong Ltd	Hong-Kong	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport India Ltd	Inde	100%	Intégration globale
CITADIS Israël Ltd	Israël	100%	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria S.p.A.	Italie	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport BV	Pays-Bas	100%	Intégration globale
The Breakers Investments B.V.	Pays-Bas	33%	Mise en équivalence
ALSTOM Transport SA Romania	Roumanie	93%	Intégration globale
ALSTOM Transport UK Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
SIGNALLING Solutions Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd	Royaume-Uni	100%	Intégration globale
ALSTOM Babcock Costain JV	Royaume-Uni	33%	Mise en équivalence
ALSTOM Transport (S) Pte Ltd	Singapour	100%	Intégration globale
ALSTOM Transport AB	Suède	100%	Intégration globale